Nº 71-543-G au catalogue

Guide de l'Enquête sur la population active

2010

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à *www.statcan.gc.ca*. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à *infostats@statcan.gc.ca* ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 71-543-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à *www.statcan.gc.ca* et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site *www.statcan.gc.ca* sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Division de la statistique du travail
Programme de l'Enquête sur la population active

Guide de l'Enquête sur la population active

2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Février 2010

Nº 71-543-G au catalogue

ISSN 1704-8850

Périodicité : annuelle

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'usager

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Table des matières

Section 1 Contexte et objectifs 5

1.1 Introduction 5
1.2 Contexte et objectifs 5

Section 2 Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité 7

2.1 Classification de la population active selon l'activité 8

Section 3 Dictionnaire des concepts et des définitions 10

Section 4 Méthodologie de l'enquête 21

4.1 Population visée 21
4.2 Plan de sondage et taille de l'échantillon pour les provinces 22
4.3 Rotation de l'échantillon pour les provinces 22
4.4 Sélection des personnes pour les provinces 23
4.5 Différences au chapitre des méthodologies d'enquête s'appliquant au Nord et aux provinces 23

Section 5 Collecte des données 25

5.1 Réalisation des interviews dans le cadre de l'EPA 25
5.2 Supervision et contrôle de qualité 25
5.3 Non-réponse à l'EPA 25

Section 6 Traitement des données 27

6.1 Saisie des données 27
6.2 Vérification 27
6.3 Codage de la branche d'activité et de la profession 27
6.4 Création de variables calculées 28
6.5 Pondération 28
6.6 Désaisonnalisation : procédures applicables dans le cadre de l'EPA 28
6.7 Procédures 28
6.8 Correction pour tenir compte de l'effet lié à la semaine de référence 29
6.9 Correction pour tenir compte des effets des congés sur les heures effectivement travaillées 29

Section 7 Qualité des données 31

7.1 Erreurs non dues à l'échantillonnage 31
7.2 Erreurs d'échantillonnage 31

Table des matières – suite

7.3 Critères de diffusion 36

Section 8 Produits et services 38

8.1 Publications figurant au catalogue 38

Produits connexes 41

Appendice

A Description géographique des régions infraprovinciales 49

B Questionnaire de l'enquête sur la population active 56

Section 1

Contexte et objectifs

1.1 Introduction

L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages par Statistique Canada. Depuis sa création en 1945, elle a pour objectifs de répartir la population en âge de travailler en trois catégories qui s'excluent mutuellement, à savoir celles des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs, ainsi que de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. Les données de l'enquête fournissent des renseignements sur les grandes tendances du marché du travail, par exemple sur les mouvements observés relativement à l'emploi entre les différents secteurs industriels, sur les heures travaillées, sur le taux d'activité et sur le taux de chômage.

1.2 Contexte et objectifs

L'Enquête canadienne sur la population active a été conçue à la suite de la Deuxième Guerre mondiale pour répondre à un besoin en données fiables et à jour sur le marché du travail. Était alors requise, de façon urgente, de l'information concernant les changements radicaux qu'avait entraînés pour le marché du travail la transition d'une économie de guerre à une économie de paix. L'enquête visait à fournir des estimations relatives à l'emploi, selon les branches d'activité et les professions, aux échelons régional et national.

D'abord une enquête trimestrielle, l'EPA est devenue une enquête mensuelle en 1952. En 1960, le Comité interministériel de la statistique du chômage a recommandé que l'on désigne l'EPA comme source officielle de la mesure du chômage au Canada. De cette consécration est né le besoin de statistiques de plus vaste portée sur le marché du travail, et notamment de données régionales plus détaillées. Au fil des ans, la portée de l'information produite dans la foulée de l'enquête s'est considérablement élargie, la thématique de l'enquête ayant fait l'objet de remaniements importants en 1976, puis en 1997. L'Enquête sur la population active brosse un tableau complet et détaillé du marché du travail canadien.

L'EPA est la seule source d'estimations mensuelles de l'emploi total qui comprend les travailleurs indépendants, l'emploi à temps plein et à temps partiel et le chômage. Elle permet la diffusion d'indicateurs standards mensuels du marché du travail comme le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. L'EPA est une importante source d'information quant aux traits caractéristiques particuliers de la population en âge de travailler, notamment l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau d'instruction et les caractéristiques familiales.

Les estimations relatives à l'emploi sont ventilées de façon détaillée selon les caractéristiques démographiques, les heures habituellement et effectivement travaillées, la durée de l'emploi ainsi que la branche d'activité et la profession. L'enquête comporte des questions permettant l'analyse de nombreux sujets, comme le travail à temps partiel involontaire, le cumul d'emplois et l'absence du travail. Depuis janvier 1997, elle fournit également des données mensuelles sur le salaire, la situation vis-à-vis de la syndicalisation, le nombre d'employés au lieu de travail et la nature permanente ou temporaire de l'emploi occupé.

À la fin de 2003, en Alberta, puis en avril 2004 pour le reste de l'Ouest canadien, on a ajouté à l'EPA des questions sur l'identité autochtone des répondants vivant en dehors des réserves dans le but de produire des statistiques provinciales sur le marché du travail de la population autochtone. Les questions sur l'identité autochtone ont aussi été ajoutées dans les territoires en 2004. Depuis janvier 2007, la question sur l'identité autochtone est étendue à toutes les provinces. Les données sur le marché du travail de la population autochtone pour toutes les provinces sont disponibles depuis l'hiver 2008.

En janvier 2006, on a également ajouté cinq questions à l'EPA dans le but d'identifier la population immigrante. Plus précisément, on a ajouté des questions permettant de préciser le pays de naissance du répondant, s'il

est un « immigrant reçu » ou non, le mois et l'année où il/elle a reçu le statut d'immigrant reçu, et le pays où il/elle a atteint le niveau de scolarité le plus élevé. Ces questions sont comparables à celles du questionnaire du recensement. Les données sur le marché du travail des immigrants sont disponibles depuis l'automne 2007.

Les estimations relatives au chômage sont présentées selon le groupe démographique, la durée du chômage et l'activité effectuée avant de chercher du travail. De plus, des renseignements sur la branche d'activité et la profession de même que sur la raison pour avoir quitté le dernier emploi sont disponibles pour les personnes actuellement en chômage ou inactives qui ont récemment été actives sur le marché du travail.

Outre qu'elle fournit des estimations nationales, provinciales et territoriales, l'EPA donne des estimations de la situation vis-à-vis de l'activité à l'échelon infraprovincial, par exemple selon les régions économiques et les régions métropolitaines de recensement.

Section 2

Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité

Les concepts d'« emploi » et de « chômage » trouvent leur origine dans la théorie de l'offre de travail comme facteur de production, et la production est définie comme étant les biens et services figurant dans le Système de comptabilité nationale. C'est pourquoi les travaux ménagers sans rémunération et le travail bénévole ne sont pas considérés comme du « travail » aux fins de l'enquête, bien que ces activités ne diffèrent pas nécessairement du travail rémunéré, que ce soit sur le plan de l'objectif ou de la nature des tâches accomplies.

Bien que l'unité de mesure logique et précise de l'offre globale de travail soit exprimée en heures-personnes, les concepts de l'enquête exigent que chaque membre de la population soit classé dans la catégorie des personnes occupées, des chômeurs ou des inactifs. Par conséquent, les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fourni des services (peu importe la quantité) sont classées parmi les personnes occupées. Celles qui font la preuve qu'elles ont offert leurs services (peu importe la quantité) sont classées parmi les chômeurs. Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des inactifs.

Les concepts et définitions d'« emploi » et de « chômage » adoptés par l'enquête reposent sur ceux qui sont approuvés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence :

(a) ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou

(b) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).

Chômage : Puisque le concept du chômage repose sur la portion inutilisée de l'offre de main-d'oeuvre, la définition opérationnelle du chômage est donc principalement basée sur l'activité de recherche d'emploi et sur la disponibilité à occuper un emploi. Non seulement cette caractéristique s'avère appropriée sur le plan conceptuel, mais le fait d'être à la recherche d'un emploi peut, dans une enquête-ménage, se mesurer objectivement et uniformément dans le temps. La définition du chômage est donc la suivante.

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :

(a) avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler, ou

(b) étaient sans emploi, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler, ou

(c) devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.

Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré qu'elles auraient pu travailler durant la semaine de référence si on leur avait offert un emploi convenable (ou, dans le cas des personnes mises à pied temporairement, si on les avait rappelées au travail) ou encore si la raison pour laquelle elles ne pouvaient occuper un emploi était de nature temporaire, notamment du fait d'une maladie ou d'une incapacité, d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débuter ou qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants à temps plein qui sont actuellement aux études et qui cherchent un travail à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. Il est présumé que ces étudiants sont à la recherche d'un emploi d'été, d'un emploi dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement; ils ne sont donc pas pris en compte dans l'offre de main-d'oeuvre.

Il faut souligner que cette définition englobe deux groupes de personnes qui n'ont pas à être à la recherche d'un emploi : les personnes mises à pied temporairement et celles qui ont un emploi débutant à une date future déterminée. Les personnes mises à pied sont comptées parmi les chômeurs; elles sont manifestement disposées à fournir leurs services puisqu'elles s'attendent à retourner au travail. Le même raisonnement vaut pour les personnes qui doivent commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins.

Enfin, pour mesurer la recherche d'emploi et ainsi déterminer le nombre de chômeurs, l'EPA se fonde sur une période de quatre semaines, alors que la période de référence est d'une semaine dans le cas des personnes occupées. Cette différence est justifiée par le temps qu'il faut consacrer à la recherche d'un emploi, par exemple le temps écoulé entre le moment où l'on fait une demande d'emploi et la réception des résultats. Ces délais exigent que les démarches liées à la recherche d'emploi soient mesurées sur une période plus longue qu'une semaine pour obtenir une mesure exhaustive du nombre de chercheurs d'emploi.

Inactifs : Les personnes inactives sont celles qui, considérant les conditions qui existaient sur le marché du travail dans leur région, ne désiraient ou ne pouvaient offrir ou fournir leurs services au cours de la semaine de référence. Autrement dit, elles n'étaient ni occupées ni en chômage.

Note sur les comparaisons internationales : La plupart des pays industrialisés, incluant le Canada et les États-Unis, souscrivent aux lignes directrices établies par l'Organisation internationale du travail pour définir et mesurer l'activité sur le marché du travail, incluant le chômage. Cependant, ces lignes directrices sont, à dessein, plutôt imprécises, de façon à ce que chaque pays puisse les interpréter dans le contexte de son propre marché du travail. Par conséquent, les taux de chômage ne sont pas tout à fait comparables entre les pays. L'EPA a examiné en détail les différences de mesure entre les taux de chômage canadien et américain. Les résultats montrent que les différences de mesure expliquent environ le cinquième de l'écart entre les taux de chômage du Canada et des États-Unis.

2.1 Classification de la population active selon l'activité

Chaque enquêté de 15 ans ou plus est classé dans une catégorie de la population active (personne occupée, chômeur ou inactif), d'après les réponses qu'il a fournies à un certain nombre de questions durant l'interview. La table de décision qui suit illustre le cheminement suivi pour déterminer la situation des enquêtés vis-à-vis de l'activité.

Figure 2.1

Classification de la population active

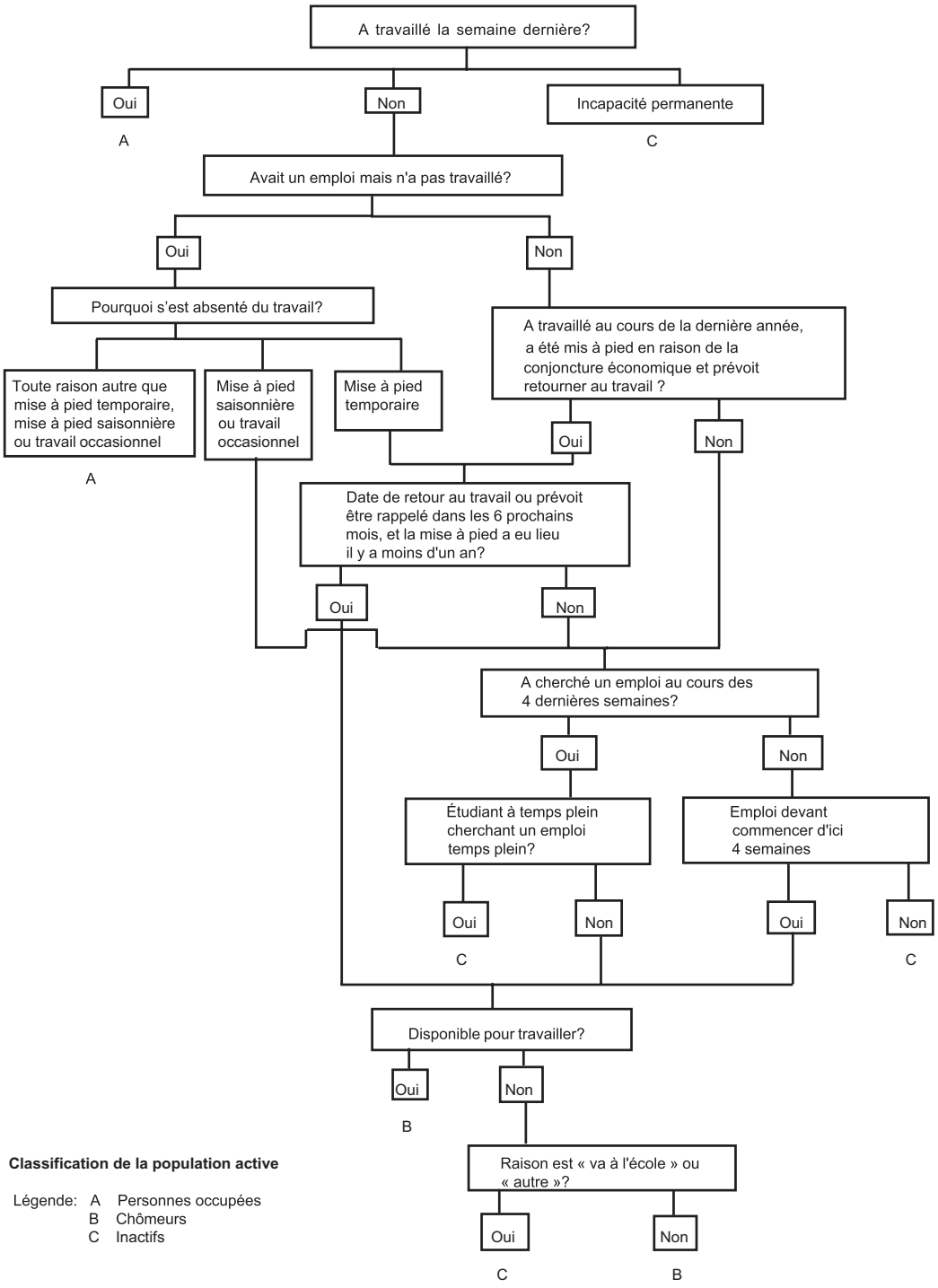

Classification de la population active

Légende: A Personnes occupées
B Chômeurs
C Inactifs

Section 3

Dictionnaire des concepts et des définitions

Le dictionnaire de l'EPA fournit aux utilisateurs des définitions de variables et de termes relatifs à l'enquête. Le cas échéant, les modifications apportées aux définitions au fil des ans sont indiquées.

Absence du travail (Heures perdues) : Une distinction est établie entre les personnes qui ont perdu des heures de travail parce qu'elles se sont absentées pendant toute la semaine de travail ou une partie de celle-ci. Les raisons justifiant l'absence sont recueillies dans les deux cas.

(a) **Absence durant une partie de la semaine :** Données recueillies seulement auprès des employés. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité ou parental, vacances, mauvais temps, conflit de travail, emploi ayant commencé ou s'étant terminé durant la semaine de référence, jour férié, travail à temps réduit, autres raisons.

(b) **Absence durant toute la semaine :** Données recueillies auprès de toutes les personnes occupées. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité ou parental, vacances, conflit de travail, horaire de travail, travailleur indépendant (manque de travail), activité saisonnière (travailleurs indépendants), autres raisons. Le nombre de semaines complètes d'absence du travail est consigné. De plus, on demande aux employés ainsi qu'aux travailleurs indépendants qui possèdent une entreprise constituée en société s'ils recevaient un salaire ou un traitement pour leur absence durant la semaine de référence.

Activité antérieure des chômeurs : Activité principale avant de commencer à chercher du travail. Fait la distinction entre les personnes qui travaillaient (celles qui ont quitté leur emploi ou l'ont perdu et celles qui ont été mises à pied temporairement) et les personnes inactives, mais qui tenaient maison, allaient à l'école ou s'adonnaient à un autre genre d'activité.

Âge : L'âge est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'enquête, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes de 15 ans et plus. Avant 1966, les données relatives à l'activité sur le marché du travail portaient sur les personnes de 14 ans et plus. Depuis janvier 1997, on recueille la date de naissance afin de pouvoir tenir compte des répondants qui atteignent l'âge de 15 ans durant leur 6 mois d'inclusion dans l'échantillon.

Âge de retraite : Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est « a pris sa retraite ». L'âge moyen et médian de la retraite est calculé à partir de cette variable. Pour une explication complète des personnes représentées et comment l'âge est calculé, veuillez voir le document « Définir la retraite » dans *L'emploi et le revenu en perspectives*, nº 75-001-X au catalogue, février 2007 sur le site web de Statistique Canada (*www.statcan.gc.ca*).

Ancienneté : Voir **Durée de l'emploi.**

Année d'immigration : Année où les autorités de l'immigration ont accordé le statut d'immigrant reçu à la personne.

Autre emploi : (voir aussi **Emploi principal**) Informations recueillies au sujet du deuxième emploi des personnes en ayant plus d'un et au sujet de l'emploi précédant pour ceux qui ont changé d'emploi durant la semaine de référence, à savoir : heures habituellement et effectivement travaillées, et la position dans la profession.

Catégorie de travailleurs : Il existe deux grandes catégories de travailleurs, soit ceux qui travaillent pour autrui (les employés) et ceux qui travaillent

à leur compte (les travailleurs indépendants). La première catégorie peut être subdivisée en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. Voir **Emplois des secteurs public et privé** et **Travailleurs indépendants**.

Chef de famille : Voir **Personne de référence.**

Chercheurs découragés : (appelés aussi Travailleurs découragés) Depuis 1997, les chercheurs découragés sont définis comme étant des personnes qui ont déclaré vouloir travailler à un emploi ou à une entreprise au cours de la semaine de référence et qui étaient disponibles, mais qui n'ont pas cherché de travail parce qu'elles considéraient nulles les chances de trouver un emploi convenable. Avant janvier 1997, la définition de « chercheurs découragés » se limitait aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois, mais non au cours des 4 dernières semaines, même si elles étaient disponibles pour travailler, parce qu'elles considéraient les perspectives d'emploi comme nulles. La modification du concept de même que la nouvelle formulation de la question ont entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données.

Chômage : Les chômeurs sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines. Pour plus de précisions, consulter la section 2, intitulée **« Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité »**.

Chômage selon la branche d'activité et la profession : L'EPA fournit des renseignements sur le nombre de chômeurs, le taux de chômage et la population active selon la branche d'activité et la profession. Le fondement de ces catégories est la branche d'activité ou la profession du dernier emploi dans le cas des personnes actuellement en chômage qui ont occupé un emploi au cours de la dernière année. Il importe de souligner qu'aucun renseignement n'est recueilli sur la branche d'activité ou la profession de l'emploi recherché. Il faut donc interpréter ces données avec prudence. Par exemple, le dernier emploi occupé par une personne récemment diplômée d'une faculté de droit qui cherche un emploi d'avocat dans un cabinet d'avocats pourrait être serveur dans un restaurant. Dans le cas de cette personne, le chômage est attribué à l'industrie des services personnels et à la profession des services.

Couverture syndicale : Depuis janvier 1997, les employés sont classés de la façon suivante pour ce qui est de leur situation sur le plan syndical : a) membre d'un syndicat; b) n'est pas membre d'un syndicat mais est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat; ou c) non syndiqué.

Désaisonnalisation : Les fluctuations dans les séries chronologiques d'ordre économique sont causées par les mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers. Une série désaisonnalisée est une série dans laquelle on a supprimé les mouvements saisonniers. Ces derniers sont définis comme étant causés par des événements annuels réguliers tels que les variations des conditions climatiques, les vacances, les cycles agricoles et les cycles de production et de vente au détail durant la période de Noël et de Pâques. Il faut souligner que les séries désaisonnalisées présentent des fluctuations irrégulières de même que des fluctuations cycliques à long terme.

Le programme de désaisonnalisation est un programme informatique complexe qui détermine les mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers d'une série sur un certain nombre d'années et qui, d'après les mouvements antérieurs, donne des estimations de facteurs saisonniers pertinents en égard aux données actuelles. Sur une base annuelle, les séries chronologiques des données désaisonnalisées sont révisées à la lumière de la plus récente information sur les changements dans la saisonnalité.

Disponibilité : Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré soit qu'elles auraient pu occuper un emploi durant la semaine de référence si on leur avait offert un emploi convenable (ou si on les avait rappelées au travail après une mise à pied temporaire), soit qu'elles n'auraient pu travailler en raison d'une maladie ou d'une incapacité, ou encore en raison d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débuter ou parce qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants actuellement aux études à temps plein qui cherchent un emploi à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. On suppose qu'ils cherchent un emploi d'été, un emploi dans le cadre

d'un programme d'enseignement coopératif ou un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement.

Durée de la période sans emploi : Nombre de mois ou d'années écoulés depuis que les personnes actuellement sans emploi ont travaillé pour la dernière fois, pourvu qu'elles aient déjà travaillé dans le passé.

Durée de l'emploi : Nombre de mois ou d'années consécutifs pendant lesquels une personne a travaillé pour l'employeur actuel (ou, si l'enquêté a travaillé au cours des douze derniers mois, le plus récent employeur). Peu importe que l'employé ait occupé plus d'un emploi ou travaillé à plus d'un endroit, si l'employeur est demeuré le même, on considère que la période d'emploi est ininterrompue. Cependant, si une personne a travaillé pour le même employeur pendant différentes périodes, la durée d'emploi correspond à la période la plus récente pendant laquelle l'employé a travaillé sans interruption.

Durée du chômage : Nombre de semaines consécutives durant lesquelles une personne a été mise à pied temporairement ou a été sans travail et à la recherche de travail. Pour être inclus dans les chômeurs, les enquêtés doivent avoir cherché du travail au moins une fois toutes les quatre semaines; il n'est pas nécessaire qu'ils en aient cherché chaque semaine. L'EPA mesure la durée de périodes incomplètes de chômage, puisque les données ne portent que sur les personnes actuellement en chômage. Toute période de travail ou de retrait de la population active interrompt la période de chômage ou y met fin.

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence, ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail. (Pour obtenir plus de précisions, consulter la section 2, intitulée **« Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité »**).

Emploi à temps partiel : Voir **Genre de travail** et **Raison pour travailler à temps partiel.**

Emploi à temps plein : Voir **Genre de travail.**

Emploi devant commencer à une date future : Concerne les personnes sans emploi au cours de la semaine de référence de l'enquête qui n'ont pas cherché de travail durant les quatre dernières semaines, mais qui étaient disponibles pour travailler et qui devaient commencer un emploi dans les quatre semaines à venir. Ces personnes sont considérées comme étant en chômage même si elles n'ont pas cherché un emploi durant les quatre dernières semaines, car elles sont manifestement disposées à fournir leurs services. En ce qui concerne les personnes qui doivent commencer un emploi dans plus de quatre semaines, on inclut leur cas dans la catégorie des emplois devant commencer à une date éloignée; ces personnes appartiennent à la catégorie des inactifs puisqu'elles ne font pas partie des travailleurs actuellement disponibles.

Emploi permanent : Voir **Permanence de l'emploi**.

Emploi principal : Lorsqu'un enquêté a plus d'un emploi, l'emploi auquel il travaille habituellement le plus grand nombre d'heures est considéré comme étant son emploi principal. Les données produites sur le travail à temps plein ou à temps partiel, sur la branche d'activité et sur la profession à partir des résultats de l'enquête se rapportent à l'emploi principal, de même que les données sur les employés qui concernent le salaire, la situation vis-à-vis de la syndicalisation, la permanence de l'emploi et la taille du lieu de travail.

Emploi temporaire : Voir **Permanence de l'emploi.**

Emplois des secteurs public et privé :

(a) Le secteur public comprend les administrations municipales, les administrations publiques des Premières nations et des autres groupes autochtones; les administrations provinciales, territoriales et fédérales, ainsi que les sociétés d'État, les Régies des alcools et les autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques.

(b) Le secteur privé comprend tous les autres employés et travailleurs indépendants propriétaires d'entreprises (y compris les travailleurs familiaux non rémunérés qui travaillent dans ces entreprises) et les travailleurs indépendants qui ne possèdent pas une entreprise.

La définition a été modifiée en janvier 1999 afin d'harmoniser les données de l'EPA pour les secteurs public et privé à la norme du Système de comptabilité nationale. Avant janvier 1999, le concept de « propriété » était utilisé à titre de base de classification pour les institutions de soins de santé et les universités dans le secteur public aux fins de l'EPA. Depuis janvier 1999, le concept de « financement » est utilisé.

En conséquence, tous les employés d'hôpitaux et d'universités sont maintenant classés dans le secteur public. Les données historiques ont été révisées afin de refléter cette nouvelle définition. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux secteurs public et privé.

Employé : Personne qui travaille pour autrui. Les employés peuvent être subdivisés en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. Voir **Emplois des secteurs public et privé**.

Note : La définition de travailleur rémunéré peut différer selon la nature de l'analyse. Lorsqu'il s'agit d'estimer le nombre de travailleurs associés au revenu global du travail, on inclut habituellement les employés et les travailleurs indépendants qui possèdent une entreprise constituée en société dans les estimations des travailleurs rémunérés. Par contre, la plupart des analystes du marché du travail ne tiennent compte que des employés dans les estimations des travailleurs rémunérés, et les propriétaires d'entreprises constituées en sociétés sont regroupés avec le reste des travailleurs indépendants.

État matrimonial : Concerne l'état matrimonial déclaré par l'enquêté. On ne fait pas de distinction entre les couples mariés et ceux qui vivent en union libre; pour les besoins de l'enquête, il s'agit dans les deux cas de personnes mariées. Les enquêtés sont considérés « célibataires » seulement s'ils n'ont jamais été mariés, autrement ils font partie soit des personnes veuves, soit des personnes séparées ou divorcées.

Étudiants : Voir **Fréquentation scolaire** et **Étudiants qui retourneront aux études.**

Étudiants qui retourneront aux études : Étant donné que la majorité des étudiants ne fréquentent pas l'école durant l'été, on pose des questions supplémentaires de mai à août pour déterminer les étudiants qui sont en congé pour l'été et ainsi vérifier leur situation vis-à-vis de l'activité. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) se voient attribuer le statut d'« étudiant qui retournera aux études » s'ils déclarent qu'ils étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent et qu'ils ont l'intention de retourner aux études à temps plein à l'automne. Des données sont aussi disponibles pour les étudiants qui étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent, mais qui n'ont pas l'intention de retourner aux études à temps plein ou qui n'ont pas encore déterminé ce qu'ils feront.

Famille : L'EPA définit les familles selon les critères utilisés pour les « familles économiques » : groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance (y compris l'union libre) ou par adoption. Une personne vivant seule ou non apparentée à une autre personne dans le logement où elle vit est classée dans la catégorie des « personnes seules ».

Flux d'entrée en chômage : Cette variable caractérise les chômeurs selon leur activité immédiatement avant de chercher du travail. Voir **Personnes ayant quitté leur emploi**, **Personnes ayant perdu leur emploi, Nouveaux entrants** et **Rentrants.**

Fréquentation scolaire : Permet d'établir si un enquêté fréquente ou non un établissement d'enseignement. Dans l'affirmative, on recueille le genre d'école et si l'enquêté est inscrit à temps plein ou à temps partiel, tel que déterminé par l'établissement d'enseignement.

Genre de travail : Travail à temps plein ou à temps partiel. L'emploi à temps plein tient compte des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi. L'emploi à temps partiel tient compte des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi. Ces données sont disponibles pour les personnes actuellement occupées ou qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an.

Note : avant 1996, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel étaient définis en fonction des heures habituellement travaillées à tous les emplois, et les personnes qui considéraient que leur travail de moins de 30 heures par semaine était un travail à temps plein étaient considérées comme des travailleurs à temps plein. En janvier 1996, on a modifié la définition, et les données historiques et dossiers ont tous été adaptés en conséquence. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux emplois à temps plein et à temps partiel.

Genre de travail recherché : Détermine si le demandeur d'emploi cherche un emploi à temps plein ou à temps partiel. Les chômeurs mis à pied temporairement sont considérés comme cherchant du travail à temps plein ou à temps partiel selon les heures qu'ils travaillaient habituellement à leur ancien emploi. Ces renseignements ne sont pas disponibles pour les personnes qui ne cherchent pas de travail

et qui sont considérées comme des chômeurs parce qu'elles doivent commencer un emploi dans les quatre prochaines semaines (emploi devant commencer à une date future).

Heures effectivement travaillées : Nombre d'heures pendant lesquelles l'enquêté a effectivement travaillé au cours de la semaine de référence, ce qui inclut les heures rémunérées et non rémunérées. Ces heures rendent compte des diminutions ou des augmentations temporaires des heures de travail (par exemple, les heures perdues à cause de maladie, de vacances, de jours fériés ou d'heures supplémentaires).

Heures habituellement travaillées : Avant janvier 1997, les heures habituelles correspondaient au nombre d'heures habituellement travaillées par l'enquêté au cours d'une semaine normale, peu importe si elles étaient rémunérées. Depuis janvier 1997, les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires. Cependant, aucune modification n'est apportée à la définition des heures habituelles des travailleurs autonomes et des travailleurs familiaux non rémunérés.

Heures perdues : Voir **Absence du travail**.

Heures supplémentaires travaillées : Nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence en plus des heures habituellement travaillées déclarées pour l'emploi principal. Cela comprend toutes les heures supplémentaires, peu importe si le travail a été rémunéré ou non, au taux normal ou au taux majoré. Depuis janvier 1997, les données relatives aux heures supplémentaires sont recueillies auprès des employés seulement, au moyen de deux questions qui portent sur le nombre d'heures supplémentaires rémunérées travaillées durant la semaine de référence et le nombre d'heures supplémentaires non rémunérées.

(a) **Heures supplémentaires rémunérées :** comprend toutes les heures travaillées durant la semaine de référence en plus des heures normales de travail, pour lesquelles il y a eu rémunération ou indemnisation (y compris les congés compensatoires).

(b) **Heures supplémentaires non rémunérées :** s'entend des heures consacrées directement au travail ou à des activités liées au travail en plus des heures normales de travail. Il doit s'agir d'heures supplémentaires travaillées pour lesquelles l'enquêté n'a reçu aucune rémunération supplémentaire.

Horaire variable : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis pour déterminer si le nombre d'heures travaillées varie d'une semaine à l'autre. Si c'est le cas, le nombre d'heures habituellement travaillées équivaut à la moyenne des heures travaillées durant les 4 dernières semaines.

Identité autochtone : Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. Ceci est basé sur la propre perception de l'identité autochtone de chaque individu, semblable au concept utilisé dans le Recensement. Ne pas confondre « l'identité autochtone » avec « l'origine ethnique (ancêtres) », qui est un autre concept mesuré par le Recensement mais non par l'EPA.

Immigrant reçu : Désigne les personnes qui sont immigrantes reçues au Canada ou l'ont été. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (étrangers vivant au Canada avec un permis de travail ou d'études, ou qui réclament le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux) ne sont pas considérés comme des immigrants reçus.

Industrie : Nature générale de l'activité que mène l'établissement où travaille la personne (emploi principal seulement), selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2002 (SCIAN 2002). Si une personne n'avait pas d'emploi pendant la semaine de référence, les données portent sur le dernier emploi occupé, à condition que cet emploi remonte à moins de douze mois.

Industries de biens (ou secteur des biens ou industries productrices de biens) : Comprend ce qui suit : agriculture; foresterie, pêche, mines et extraction de gaz et de pétrole; services publics (électricité, gaz et eau); construction; et fabrication.

Industries de services (secteur des services ou industries productrices de services) : Comprend ce qui suit : commerce; transport et entreposage;

finance, assurances, immobilier et location; services professionnels, scientifiques et techniques; services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien; services d'enseignement; soins de santé et assistance sociale; information, culture et loisirs; hébergement et services de restauration; autres services; et administrations publiques.

Lien avec la personne de référence de la famille : Lien entre les membres de la famille et la personne qui a été désignée comme « personne de référence » (par exemple la personne ayant la responsabilité des soins ou la charge de la famille). Les liens peuvent être les suivants : personne de référence, conjoint ou conjointe, fils ou fille, petit-fils ou petite-fille, gendre ou bru, enfant en tutelle, père ou mère, père ou mère du conjoint, frère ou soeur et autres.

Logement : Ensemble de pièces d'habitation distinct au niveau de la structure des pièces d'habitation d'autres logements, possédant une entrée privée avec accès sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur.

Ménage : Toute personne ou tout groupe de personnes vivant dans un même logement. Un ménage peut se composer d'une personne vivant seule, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une ou de plusieurs familles.

Méthodes de recherche d'emploi : Détermine les diverses méthodes de recherche d'emploi utilisées par les personnes en chômage au cours des quatre dernières semaines. Si plus d'une méthode a été utilisée, chaque méthode est recueillie. Voici les méthodes de recherche d'emploi possibles : s'est adressé(e) à un bureau de placement public, à un bureau de placement privé, à un syndicat, directement à des employeurs, à des amis ou des parents, a fait paraître une annonce dans un journal ou a répondu à des annonces, a consulté les annonces d'offres d'emploi, a utilisé d'autres méthodes.

Mise à pied temporaire : Les personnes mises à pied temporairement sont des employés qui n'ont pas travaillé durant la semaine de référence parce qu'elles avaient été renvoyées temporairement par leur employeur en raison de la conjoncture économique (manque de travail, baisse des commandes ou des ventes, réoutillage, etc.). Elles doivent avoir une date précise de retour au travail ou leur employeur doit leur avoir indiqué qu'elles seraient ultérieurement rappelées au travail, et elles doivent être disponibles pour travailler au cours de la semaine de référence. Ces personnes n'ont pas à chercher un travail pour être comptées parmi les chômeurs.

Avant janvier 1997, la formulation et la structure du questionnaire étaient telles qu'un certain nombre de personnes mises à pied temporairement n'étaient pas considérées comme telles et étaient classées dans la catégorie des « personnes inactives » plutôt que dans la catégorie des « chômeurs ». On a remédié au problème lors du remaniement de 1997, de sorte qu'on a commencé à recenser un plus grand nombre de personnes mises à pied temporairement. Ces changements ont amené une rupture de la continuité de la série de données sur les personnes mises à pied temporairement. Étant donné que les personnes mises à pied temporairement ne constituent qu'une faible proportion des chômeurs (moins de 10 %), l'incidence de ces changements sur le taux de chômage global est négligeable.

Mois d'immigration : Mois au cours duquel l'immigrant est devenu immigrant reçu. Le mois d'immigration n'est disponible que pour les immigrants arrivés au Canada dans la période de cinq ans antérieure à l'année de l'interview sur la naissance.

Moyenne des heures travaillées : Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, habituellement ou effectivement, est obtenu en divisant le nombre total des heures travaillées par le nombre total de personnes occupées. Est également calculé le nombre moyen d'heures effectivement travaillées par semaine en excluant les personnes qui n'étaient pas au travail pendant la semaine de référence.

Niveau de scolarité : Plus haut niveau de scolarité atteint. Les questions concernant le niveau de scolarité ont été modifiées en 1990 afin de mieux saisir la relation entre le niveau de scolarité et la situation par rapport au marché du travail.

De 1976 à 1989 : Les données sur les études primaires et secondaires indiquaient le nombre d'années d'études primaires et secondaires terminées. Dans le cas des personnes dont le plus haut niveau de scolarité atteint se situait entre la 11e et la 13e année, on n'essayait pas de déterminer si l'enquêté avait bien obtenu un diplôme. Toutefois, les études postsecondaires étaient limitées aux études nécessitant normalement l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. En outre, les renseignements sur le genre d'études postsecondaires avaient

trait à seulement trois catégories : 1) études postsecondaires partielles; 2) certificat ou diplôme d'études postsecondaires; 3) diplôme universitaire.

Depuis janvier 1990 : Les données sur les études primaires et secondaires indiquent le plus haut niveau de scolarité atteint. On obtient ainsi une meilleure mesure des enquêtés qui ont sauté ou n'ont pas réussi une année qu'avec le nombre d'années scolaires. Une question sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires a aussi été ajoutée puisque la croyance générale veut que les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires soient moins compétitives sur le marché du travail. Selon les nouvelles questions, on qualifie de postsecondaire toute formation pouvant compter pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'un établissement d'enseignement. Cette modification permet d'inclure un plus grand nombre de personnes dans la catégorie des études postsecondaires. Par exemple, les programmes d'apprentissage de métiers comportant des stages et les programmes des écoles professionnelles ou les écoles de métier privées n'exigent pas toujours un diplôme d'études secondaires. Ces études sont maintenant considérées comme postsecondaires, alors qu'avant 1990, seules les études primaires ou secondaires auraient été prises en compte. Enfin, plus de renseignements sont recueillis quant au genre d'études postsecondaires : 1) études postsecondaires partielles; 2) diplôme ou certificat professionnel décerné à l'issue d'une période de formation professionnelle ou de stage; 3) diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, CEGEP, école de sciences infirmières, etc.; 4) certificat universitaire inférieur au baccalauréat; 5) baccalauréat; et 6) diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

Nouveaux entrants : Personnes devenant membres de la population active à la recherche de leur premier emploi (chômeurs).

Obligations personnelles ou familiales : Depuis janvier 1997, plus de détails sont recueillis concernant les raisons personnelles ou familiales pour les questions suivantes : raison pour absence du travail, raison pour avoir quitté le dernier emploi, raison pour le travail à temps partiel et raison pour ne pas avoir cherché du travail. Les renseignements supplémentaires comprennent a) soins à donner à ses enfants, b) soins à donner à un parent âgé et c) autres raisons personnelles ou familiales. La liste de réponses comprend également « est enceinte » pour la question sur la raison pour avoir quitté le dernier emploi et « congé de maternité ou parental » pour la question sur la raison pour absence du travail.

Pays de naissance : Pays où le répondant est né. Basé sur les noms géographiques et les frontières définies au moment de la collecte des données.

Pays où le plus haut niveau de scolarité a été atteint : Pays où le répondant a obtenu son grade, certificat ou diplôme le plus élevé. Cette information n'est disponible que dans le cas des personnes ayant actuellement le statut d'immigrant reçu ou qui l'ont eu à un moment donné, et dont la scolarité est supérieure au niveau secondaire.

Permanence de l'emploi : Depuis janvier 1997, on recueille des renseignements permettant de diviser les emplois rémunérés en deux catégories : emplois permanents et emplois temporaires. Cette classification dépend des intentions de l'employeur et des caractéristiques de l'emploi plutôt que des intentions de l'employé. Si un emploi qui était officiellement considéré comme permanent doit prendre fin sous peu du fait de compressions de personnel ou de la fermeture de l'entreprise, l'emploi est toujours considéré comme étant permanent.

(a) **Permanent :** Un emploi permanent est un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, à la condition que la conjoncture économique le permette; c'est-à-dire que la date de cessation de l'emploi n'est pas déterminée à l'avance.

(b) **Temporaire :** Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Des renseignements sont recueillis pour permettre la répartition des emplois temporaires entre quatre groupes : emplois saisonniers, emplois temporaires (c'est-à-dire pour une durée déterminée ou dans le cadre d'un contrat de travail, y compris le travail effectué par le biais d'une agence de placement), emplois occasionnels et autres emplois temporaires.

Personne de référence : À l'interview, l'enquêté désigne une personne de référence pour la famille. Cette personne est habituellement un adulte qui a la charge de la famille ou est responsable des soins de la famille. Le lien de chaque membre de la famille par rapport à cette personne de référence est recueilli.

Voir aussi **Lien avec la personne de référence de la famille.**

Personnes ayant perdu leur emploi : Personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont involontairement quitté leur emploi (c'est-à-dire que la cessation d'emploi a été le fait de l'employeur et était attribuable par exemple à la conjoncture économique ou à des compressions de personnel). Avant 1997, cette catégorie était divisée en deux groupes : les personnes ayant été mises à pied temporairement et celles ayant été mises à pied de façon permanente. Depuis janvier 1997, des motifs plus détaillés sont prévus pour les mises à pied permanentes : fin de l'emploi saisonnier; fin de l'emploi temporaire ou de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat; travail occasionnel; manque de travail; déménagement de l'entreprise; abandon des affaires par l'entreprise; a été mis à pied en raison de la conjoncture économique et ne s'attend pas à être rappelé; congédiement par l'employeur; autres raisons.

Personnes ayant quitté leur emploi : Personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont volontairement quitté leur emploi. Cela signifie que la cessation d'emploi n'a pas été le fait de l'employeur. Les raisons précises recueillies sont les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, aucune raison précise, a déménagé, n'était pas satisfait de son emploi, a pris sa retraite. Depuis 1997, d'autres raisons sont disponibles, notamment « a vendu ou fermé l'entreprise (travailleurs(euses) à leur compte seulement) » et « est enceinte ».

Personnes cumulant des emplois : Personnes qui, durant la semaine de référence, occupaient deux emplois ou plus simultanément. On nomme parfois ces personnes les « cumulards ».

Personnes seules : Personnes qui vivent seules ou qui ne sont pas apparentées à une autre personne du ménage. On ne les compte pas parmi les membres de la famille.

Population : La population cible de l'enquête correspond à l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui résident dans les provinces du Canada, à l'exception de celles qui suivent : les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires d'établissements (par exemple, les personnes détenues dans les pénitenciers et les patients d'hôpitaux ou de maisons de repos qui ont résidé dans l'établissement pendant plus de six mois).

Population active : Population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage. Avant 1966, l'enquête portait sur les personnes de 14 ans et plus.

Population active selon la branche d'activité ou la profession : Voir **Chômage selon la branche d'activité ou la profession**.

Population inactive : Voir la section 2, intitulée **« Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité »**.

Profession : Désigne le genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, établi à partir du genre d'emploi déclaré et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si l'enquêté n'avait pas d'emploi, les données portent sur le dernier emploi occupé depuis moins d'un an. La classification des professions est faite selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S 2001).

Raison pour avoir quitté le dernier emploi : Question posée à toutes les personnes classées dans la catégorie des chômeurs ou des inactifs qui ont occupé un emploi il y a moins d'un an. Voir **Personnes ayant perdu leur emploi** et **Personnes ayant quitté leur emploi** pour connaître les raisons détaillées.

Raison pour les heures perdues ou l'absence du travail : Voir **Absence du travail.**

Raison pour ne pas chercher du travail : Depuis janvier 1997, cette question est posée aux personnes sans emploi qui n'ont pas cherché de travail, mais qui ont dit vouloir travailler durant la semaine de référence. Avant 1997, cette question était posée aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois, mais non durant les quatre dernières semaines. Voir aussi **Chercheurs découragés.**

Raison pour travailler à temps partiel : (Voir aussi **Genre de travail**) Avant l'introduction du questionnaire remanié en janvier 1997, la question sur la raison pour travailler à temps partiel était posée à toutes les personnes dont le total des heures habituellement travaillées à tous les emplois ou entreprises était inférieur à 30 heures par semaine. Les raisons

possibles étaient les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, n'a trouvé que du travail à temps partiel, ne voulait pas de travail à temps plein, autres raisons et travail à temps plein de moins de 30 heures. Les enquêtés de cette dernière catégorie étaient considérés comme travailleurs à temps plein et n'étaient pas pris en considération dans les estimations liées au temps partiel. Le taux de « temps partiel involontaire » était obtenu en divisant le nombre de personnes qui ont déclaré n'avoir pu trouver qu'un emploi à temps partiel par le nombre de personnes travaillant à temps partiel.

Depuis janvier 1997, on demande à tous les enquêtés qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur principal emploi ou à leur unique emploi s'ils veulent travailler plus ou moins de 30 heures à un (seul) emploi ou à une (seule) entreprise. Selon la réponse, on demande ensuite quelle est la principale raison pour laquelle ils travaillent à temps partiel. Lorsque les personnes répondent qu'elles veulent travailler moins de 30 heures par semaine, on leur demande de donner la raison principale pour laquelle elles ne veulent pas travailler 30 heures ou plus par semaine. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, choix personnel, autre raison.

En ce qui concerne les personnes qui déclarent vouloir travailler 30 heures ou plus par semaine, on leur demande quelle est la raison principale pour laquelle elles travaillent moins de 30 heures. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, conjoncture économique, n'a pu trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine, autre raison. On demande ensuite aux personnes qui ont répondu « conjoncture économique » ou « n'a pu trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine » si elles ont cherché un travail de 30 heures ou plus par semaine au cours des quatre dernières semaines. Les modifications apportées aux concepts et aux définitions en janvier 1997 ont entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données sur le temps partiel involontaire.

Le taux de « temps partiel involontaire » est obtenu en divisant le nombre de personnes qui ont répondu « conjoncture économique » ou « n'a pu trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine », si elles ont cherché un travail de 30 heures ou plus par semaine au cours des quatre dernières semaines ou non, par le nombre total de personnes travaillant à temps partiel à leur emploi principal ou à leur seul emploi.

Recherche d'emploi : Voir **Méthodes de recherche d'emploi.**

Région économique : Les régions économiques (RE) de l'EPA ont été déterminées, en collaboration avec les provinces, à chaque remaniement décennal de l'échantillon. Les régions correspondent habituellement aux régions que les provinces définissent à des fins administratives et statistiques. Depuis 1995, les RE de l'EPA coïncident avec les régions infraprovinciales (RI) définies par la Division des normes de concert avec les provinces, et sont utilisées pour la diffusion des données infraprovinciales par Statistique Canada.

Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) : Est composée d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées banlieues urbaines et rurales) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une RMR compte au moins 100 000 habitants, et celle d'une AR se situe entre 10 000 et 99 999 habitants, d'après les résultats du recensement de 2001.

Les régions suivantes permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

(a) **Noyau urbain** est une grande région urbaine dans les limites d'une RMR ou d'une AR où la population (d'après les chiffres du recensement de 2001) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR et a une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. De plus, cette catégorie comprend le Noyau urbain secondaire.

(b) **Banlieue urbaine** est la région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain. Elle compte au minimum 1 000 habitants et a une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement de 2001.

(c) **Banlieue rurale** est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considérée comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Régions rurales et petites villes : Régions à l'extérieur des zones de navettage des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou des agglomérations de recensement (AR). Ceci inclut :

(a) **Les régions rurales** sont des régions ayant une population clairsemée située à l'extérieur des petites villes, des villages et des autres localités comptant moins de 1 000 habitants selon le recensement de 2001.

(b) **Les petites villes** sont des régions urbaines comptant entre 1 000 et 9 999 habitants et qui ont une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement de 2001.

Rémunération : Voir **Salaire.**

Rentrants : Personnes actuellement en chômage qui, après avoir cessé d'exercer un emploi, ont été inactives pendant un certain temps après avoir quitté ou perdu leur dernier emploi.

Salaire : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis sur le salaire ou traitement habituel des employés à leur emploi principal. On demande aux enquêtés de déclarer leur salaire ou traitement, y compris les pourboires et les commissions, avant impôt et autres déductions. Les salaires ou traitements hebdomadaires ou horaires sont calculés conjointement avec les heures de travail par semaine habituellement payées. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent donc faire l'objet de croisements avec d'autres variables comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la profession et le statut syndical. Les personnes qui sont rémunérées sur une base horaire sont également identifiées.

Secteur public : Voir **Emplois des secteurs public et privé.**

Sécurité d'emploi : Voir **Permanence de l'emploi.**

Semaine de référence : Semaine civile complète (du dimanche au samedi) sur laquelle porte, chaque mois, l'Enquête sur la population active. C'est habituellement la semaine où tombe le 15e jour du mois. Les interviews sont réalisées durant la semaine suivante, appelée semaine d'enquête, et la situation vis-à-vis de l'activité déterminée est celle de la semaine de référence.

Situation vis-à-vis de l'activité : Désigne la situation de l'enquêté sur le marché du travail : un membre de la population active âgé de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) est soit occupé, soit en chômage, soit inactif. Voir la section 2, intitulée **« Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité ».**

Taille de l'entreprise : Depuis janvier 1998, le nombre d'employés travaillant dans tous les établissements de l'employeur est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500 et plus de 500.

Taille de l'établissement (Lieu de travail) : Depuis janvier 1997, le nombre d'employés au lieu de travail (c'est-à-dire l'immeuble ou le chantier) est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500 et plus de 500. Le concept du lieu de travail s'apparente au concept d'établissement utilisé dans de nombreuses enquêtes-entreprises réalisées par Statistique Canada.

Taux d'activité : Pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité pour un groupe donné (par exemple les femmes de 25 ans et plus) correspond au pourcentage de la population active dans ce groupe par rapport à l'effectif total du groupe.

Taux de chômage : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage des actifs dans ce groupe également. Voir la note sur les comparaisons internationales à la section 2, intitulée **« Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité »**.

Taux d'emploi : (rapport emploi-population) Nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (selon l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la province, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de l'effectif de ce groupe.

Temps partiel involontaire : Voir **Raison pour travailler à temps partiel**.

Travail : Comprend tout travail accompli contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, c'est-à-dire le travail fait contre rémunération pour un employeur ou à son propre compte. Il peut également s'agir d'un travail familial non rémunéré (travailleurs familiaux non rémunérés).

Travailleurs familiaux non rémunérés : Personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement.

Travailleurs indépendants : Les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel constitué en société, ou encore les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel non constitué en société. Ce dernier groupe englobe également les travailleurs indépendants qui n'ont pas d'entreprise (par exemple les gardiennes d'enfants et les livreurs de journaux). Les travailleurs indépendants se subdivisent en deux catégories : ceux avec aide rémunérée et ceux sans aide rémunérée. Les travailleurs familiaux non rémunérés sont aussi inclus parmi les travailleurs indépendants. Ils sont des personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement. Ils représentaient 1 % de tous les travailleurs indépendants en 2008.

Travailleur rémunéré : Voir **Employé**.

Section 4

Méthodologie de l'enquête

4.1 Population visée

L'EPA est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.

Les estimations de l'Enquête sur la population active au niveau national sont établies à partir des données de l'EPA recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales, mais sont publiés séparément.

Pourquoi les données sur les territoires ne sont-elles pas prises en compte dans le total national?

L'Enquête sur la population active menée dans le Nord prend la forme de projets pilotes d'envergure. Des difficultés à joindre de petites communautés dans les territoires se posent de sorte que, même dans le cadre des projets pilotes, certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations relatives aux territoires ne sont pas intégrées aux totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément dans le cadre de chacun des projets pilotes.

L'EPA est réalisée à titre d'enquête pilote depuis 1991 au Yukon et depuis la fin de 2000 dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Compte tenu des difficultés particulières que présente la collecte des données dans le Nord et des problèmes connexes de qualité des données qui se sont posés au début des projets pilotes, les données de l'EPA ne sont disponibles que depuis 1992 pour le Yukon, 2001 pour les Territoires du Nord-Ouest et 2004 pour le Nunavut.

Des renseignements plus détaillés sur la méthodologie d'enquête s'appliquant au Nord figurent dans la sous-section **Différences au chapitre des méthodologies d'enquête s'appliquant au Nord et aux provinces**.

Autres exclusions de l'Enquête sur la population active

Dans le passé, les réserves indiennes étaient exclues de l'EPA dû à la tâche énorme nécessaire pour joindre et interviewer les répondants. En effet, plusieurs d'entre eux vivent dans des régions éloignées qui sont difficiles d'accès aux intervieweurs de l'EPA. Ceci engendrait de grands efforts et des coûts de déplacements très élevés considérant la courte période de collecte de données, à tous les mois.

L'EPA exclut également de sa population cible les pensionnaires d'établissements institutionnels (par exemple, les détenus des établissements pénitentiaires et les patients d'hôpitaux ou d'établissements de soins infirmiers institutionnalisés pendant plus de six mois) pour des raisons conceptuelles. En effet, l'EPA est conçue pour mesurer l'activité sur le marché du travail actuel. La plupart des pensionnaires d'établissements institutionnels sont incapables de participer au marché du travail et sont inactifs économiquement parlant. L'échantillonnage et l'interview de pensionnaires d'établissements institutionnels poseraient également des difficultés d'ordre pratique (par exemple, l'accès aux personnes dans les prisons, l'interview de personnes très malades) qui compliqueraient, sur le plan opérationnel, l'inclusion de ce groupe.

L'échantillonnage et l'interview des membres à temps plein des Forces armées canadiennes soulèveraient aussi des difficultés d'ordre pratique, puisque bon nombre de ces personnes vivent dans des lieux inaccessibles pour les fins de l'EPA, notamment à bord de navires de guerre ou dans des camps militaires et des casernes. De nombreux membres des

Forces armées sont aussi postés à l'étranger. Bien que les membres à temps plein des Forces armées canadiennes ne fassent pas partie de l'échantillon de l'Enquête sur la population active, il est possible de les dénombrer mensuellement à partir d'autres sources de données administratives (tel que le ministère de la Défense nationale).

4.2 Plan de sondage et taille de l'échantillon pour les provinces

La population canadienne se répartit en divers secteurs géographiques tels que les provinces et, à l'intérieur de celles-ci, les régions. Pour les besoins de l'échantillonnage, on subdivise la population de ces secteurs en strates afin d'obtenir un degré maximal de fiabilité des estimations tout en maintenant au minimum les coûts associés à la collecte. La sélection des logements au sein des strates ne se fait pas de façon directe. Toutes les régions des dix provinces sont subdivisées en petites zones bien définies appelées grappes. Chaque grappe regroupe environ 200 ménages selon le Recensement de 2001. Ces grappes servent d'unités de sélection de l'échantillon dans la strate. On sélectionne un échantillon de grappes dans chaque strate. On établit ensuite la liste de tous les logements dans les grappes retenues et on prélève un échantillon de logements dans chacune des listes. Prélevé de cette façon, l'échantillon est représentatif de la population.

Au fil des années, le nombre de ménages sélectionnés dans l'ensemble du Canada a varié en fonction des fluctuations des niveaux de financement et des améliorations apportées à la conception de l'enquête. Depuis juillet 1995, la taille de l'échantillon est d'environ 54 000 ménages. Cet échantillon est réparti entre les provinces et à l'intérieur des provinces, entre les strates, de la façon qui permet de combler le mieux possible le besoin d'estimations fiables aux divers niveaux de répartition géographique. Il s'agit notamment des niveaux national et provincial, des régions métropolitaines de recensement (les grandes villes), des régions économiques et des régions définies aux fins de l'assurance-emploi. Au moment de répartir l'échantillon, on a appliqué les lignes directrices exposées ci-après.

- Canada et provinces : les estimations relatives au chômage ne devraient pas présenter un coefficient de variation (erreur type de l'estimation) supérieur à 2 % pour le Canada et 4 à 7 % pour les provinces. (Voir la section 7 pour une explication de l'erreur d'échantillonnage et des coefficients de variation).

- Régions métropolitaines de recensement (RMR) / Régions définies aux fins de l'assurance-emploi : Coefficients de variation d'au plus 15 % pour les estimations mensuelles du chômage par moyenne mobile de trois mois.

- Régions économiques : Coefficients de variation d'au plus 25 % pour les estimations mensuelles du chômage par moyenne mobile de trois mois.

Tableau 4.1
Taille de l'échantillon, Canada et provinces

	Taille de l'échantillon (au mois de décembre 2009)
	Nombre de ménages
Canada	**56 372**
Terre-Neuve-et-Labrador	2 039
Île-du-Prince-Édouard	1 411
Nouvelle-Écosse	2 955
Nouveau-Brunswick	2 803
Québec	10 271
Ontario	15 985
Manitoba	4 837
Saskatchewan	3 941
Alberta	5 593
Colombie-Britannique	6 537

4.3 Rotation de l'échantillon pour les provinces

L'EPA utilise un plan de sondage avec renouvellement de panel, suivant lequel les ménages sélectionnés restent dans l'échantillon pendant six mois consécutifs. L'échantillon complet est formé de six sous-échantillons ou panels représentatifs. Chaque mois, on remplace le panel qui fait partie de l'échantillon depuis six mois. Les ménages qui cessent de faire partie de l'échantillon sont remplacés par d'autres ménages du même secteur ou d'un secteur comparable. Il en résulte un chevauchement des cinq-sixièmes de l'échantillon d'un mois à l'autre, ce qui procure un plan de sondage efficace pour estimer les variations d'un mois à l'autre. La rotation après six mois évite d'imposer un fardeau trop lourd aux enquêtés des ménages sélectionnés aux fins de l'enquête.

4.4 Sélection des personnes pour les provinces

On recueille des renseignements démographiques sur tous les membres du ménage pour lequel le logement sélectionné constitue le lieu de résidence habituel. Les renseignements obtenus dans le cadre de l'EPA concernent tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans ou plus. Pour les personnes âgées, c'est-à-dire celles de 70 ans et plus, on réduit le fardeau de réponse en réutilisant leurs réponses à l'interview initiale au cours des cinq mois suivants de l'enquête.

Pour des renseignements plus complets sur la méthodologie de l'EPA, voir la publication Méthodologie de l'Enquête sur la population active, nº 71-526-X au catalogue.

4.5 Différences au chapitre des méthodologies d'enquête s'appliquant au Nord et aux provinces

Avec l'augmentation récente de la couverture au Nunavut, l'échantillon pour les trois territoires est conçu de manière à être représentatif de la population en âge de travailler de chacun des territoires. Au Nunavut, le plan de sondage fut initialement conçu pour couvrir dix des principales communautés de la région qui regroupent environ 70 % de l'ensemble de la population du territoire âgée de 15 ans et plus. L'accroissement de la couverture au Nunavut, effectif au printemps 2009 et rétroactif à l'hiver 2008, la rend comparable à celle des deux autres territoires (96 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 92 % au Yukon et au Nunavut).

Les personnes vivant dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones ne sont pas incluses dans l'échantillon des provinces. En revanche, l'échantillon du Nord comprend à la fois les communautés autochtones et les communautés non autochtones.

Pour obtenir un échantillon représentatif de la population cible pour chacun des territoires, on combine les échantillons sur trois mois consécutifs. Par conséquent, les estimations pour le Nord ne sont disponibles que sous la forme de moyennes mobiles de trois mois.

Tableau 4.2
Taille de l'échantillon, territoires

	Taille de l'échantillon trimestriel (4ième trimestre de 2009)
	Nombre de ménages
Yukon	763
Territoires du Nord-Ouest	676
Nunavut	765

Dans les territoires, la répartition de l'échantillon est fondée sur les lignes directrices suivantes :

- Coefficients de variation de 25 % ou moins pour les estimations mensuelles du chômage par moyenne mobile de trois mois. (Voir la section 7 pour une explication de l'erreur d'échantillonnage et des coefficients de variation).

Pour le Nord, comme pour les provinces, l'EPA s'appuie sur un plan de sondage avec renouvellement, sauf que les intervalles diffèrent. Les ménages retenus dans le Nord sont interviewés huit fois, soit une fois tous les trois mois au cours d'une période de deux ans. Par exemple, si un ménage est sélectionné pour la première fois en janvier 2006, ses membres seront interviewés de nouveau tous les trois mois (donc en avril, juillet et octobre 2006 et en janvier, avril, juillet et octobre 2007). Au terme de ces huit interviews, le ménage est remplacé par un autre ménage de la même communauté ou d'une autre communauté de la même strate. Chaque trimestre, un huitième des ménages échantillonnés est interviewé pour la première fois.

On pose, dans le cadre de l'Enquête sur la population active, les mêmes questions aux répondants des territoires et à ceux des provinces, à quelques exceptions près. Les questions sur les loyers ne sont pas posées dans les territoires, et aucune enquête supplémentaire de l'EPA n'est menée dans le Nord.

Comme dans le cas des provinces, les opérations des enquêtes sont effectuées par le personnel de Statistique Canada. Le premier contact se fait généralement sur place, et la plupart des interviews subséquentes se font par téléphone (lorsque cela est possible). Les autres aspects de la collecte et du traitement des données sont les mêmes pour le Nord et pour les provinces.

Les territoires sont basées sur les limites du recensement de 1996. Les échantillons couvrent les communautés suivantes :

Yukon– L'agglomération de recensement de Whitehorse fait toujours partie de l'échantillon; deux communautés parmi celles de Dawson, Faro et Watson Lake sont retenues, de même qu'une autre parmi celles de Haines Junction et Mayo, et une parmi les communautés de Ross River, Carmacks, Carcross et Teslin. Certaines communautés comprennent de petits villages voisins, comme Upper Liard à Watson Lake.

Territoires du Nord-Ouest– Yellowknife, Norman Wells, Hay River et Inuvik font toujours partie de l'échantillon; une communauté parmi celles de Fort Smith et Fort Simpson est retenue, plus une parmi celles de Behchokò, Fort Liard, Fort Providence et Fort Resolution, une parmi celles de Tuktoyaktuk, Fort McPherson et Aklavik, une parmi les communautés de Fort Good Hope, Déline et Tulita, une parmi celles de Hay River Dene 1 et Detah, et enfin une parmi les communautés de Wha Ti, Wekweti, Gamèti, Lutselk'e, Tsiigehtchic et Wrigley.

Nunavut– Iqaluit, Rankin Inlet, Cambridge Bay, Kugluktuk font toujours partie de l'échantillon. Une communauté parmi celles des groupes suivantes : Baker Lake ou Arviat; Igloolik ou Pond Inlet; Cape Dorset ou Pangnirtung; Taloyoak, Gjoa Haven ou Kugaaruk; Coral Harbour ou Repulse Bay; Qikiqtarjuaq, Arctic Bay, Hall Beach ou Clyde River.

Section 5

Collecte des données

5.1 Réalisation des interviews dans le cadre de l'EPA

La collecte des données aux fins de l'EPA a lieu tous les mois durant la semaine qui suit la semaine de référence de l'EPA. La semaine de référence correspond habituellement à la semaine où tombe le 15 du mois.

Les intervieweurs de Statistique Canada sont des employés embauchés et formés pour mener l'EPA et d'autres enquêtes auprès des ménages. Chaque mois, ils communiquent avec les logements de l'échantillon pour recueillir l'information requise au sujet de la population active.

Les interviews de l'EPA sont réalisées par téléphone par des intervieweurs travaillant dans un centre ITAO (Interviews téléphoniques assistées par ordinateurs) d'un bureau régional ou par visite personnelle d'un intervieweur sur place. Depuis 2004, les logements nouvellement incorporés à l'échantillon dans les régions urbaines sont contactés par téléphone si le numéro de téléphone est disponible dans un dossier administratif. Autrement, le logement est contacté par un intervieweur sur place. Ils recueillent premièrement des renseignements socio-démographiques sur chaque membre du ménage, puis des renseignements relatifs à la population active concernant tous les membres du ménage qui sont âgés de 15 ans ou plus et ne sont pas membres des Forces armées. La majorité des interviews suivantes sont réalisées par téléphone. Lors des interviews mensuelles subséquentes, l'intervieweur fait confirmer les renseignements socio-démographiques obtenus le premier mois, puis il recueille les renseignements relatifs à la population active pour le mois courant.

Pour un logement donné, l'intervieweur obtient habituellement les renseignements relatifs à tous les membres du ménage auprès d'un membre bien informé du ménage. Appelée réponse « par procuration », cette façon de procéder est appliquée parce qu'il serait trop coûteux et fastidieux de faire plusieurs visites ou appels pour obtenir l'information directement auprès de chaque personne du ménage. Environ 65 % des renseignements recueillis le sont de cette manière.

Lorsque, pendant la période de six mois où un logement fait habituellement partie de l'échantillon, un ménage entier déménage et est remplacé par un nouveau ménage, on recueille des renseignements sur le nouveau ménage pendant le reste de la période de six mois.

5.2 Supervision et contrôle de qualité

Tous les intervieweurs de l'EPA travaillent sous la supervision d'un groupe d'intervieweurs principaux. Ceux-ci ont pour responsabilité de s'assurer que les intervieweurs connaissent bien les concepts de l'EPA, les procédures qui y sont associées et ses nombreuses enquêtes supplémentaires. Ils ont aussi pour fonction de contrôler régulièrement le travail des intervieweurs. Les intervieweurs principaux sont eux-mêmes supervisés par les gestionnaires du programme de l'EPA.

5.3 Non-réponse à l'EPA

Le taux de non-réponse à l'EPA s'établit le plus souvent à environ 10 % des ménages admissibles. Les intervieweurs ont pour consigne de faire tous les efforts raisonnables pour mener les interviews de l'EPA avec les membres des ménages admissibles. Lorsqu'une personne commence par refuser de participer à l'EPA, le bureau régional envoie à l'adresse du logement une lettre soulignant l'importance que revêtent l'enquête et la collaboration du ménage. Suit un deuxième appel ou une deuxième visite de l'intervieweur. Dans les cas où la visite ou l'appel de l'intervieweur tombe à un mauvais moment, on fixe un rendez-vous à un moment qui conviendra mieux. Quand il n'y a personne au logement, l'intervieweur rappelle à de nombreuses reprises. Quelles que soient les circonstances, on ne remplace jamais un logement sélectionné par un autre logement en cas de non-réponse.

Chaque mois, après qu'on a déployé tous les efforts voulus pour réaliser les interviews, il reste un petit nombre de ménages qui n'ont pas répondu. Pour les ménages non répondants de l'EPA , on applique une formule de pondération pour tenir compte des ménages non répondants.

Section 6

Traitement des données

6.1 Saisie des données

Depuis 1994, les intervieweurs saisissent directement les réponses aux questions de l'enquête au moment de l'interview. Ils utilisent à cette fin un ordinateur de bureau ou portatif où est chargée une version automatisée du questionnaire. L'emploi d'un questionnaire automatisé réduit les délais et coûts de traitement associés à la saisie des données, aux erreurs de transcription et à la transmission des données. On soumet les données des réponses à un cryptage pour en préserver le caractère confidentiel, puis on les transmet par modem au bureau régional concerné de Statistique Canada. Les données sont par la suite transmises à Ottawa, au moyen d'une ligne protégée, pour y être traitées. Avant que ne soit mis en place le mécanisme des interviews assistées par ordinateur (IAO), les intervieweurs inscrivaient les renseignements sur des questionnaires papier, lesquels étaient envoyés au bureau régional en vue de la saisie des données, après quoi les données étaient transmises à Ottawa.

6.2 Vérification

Une partie du contrôle se fait au moment de l'interview. Lorsque les renseignements introduits sont hors-limite (trop faibles ou trop élevées), ou encore qu'ils entrent en contradiction avec des renseignements introduits auparavant, l'intervieweur voit apparaître à l'écran de l'ordinateur des messages lui demandant de modifier les renseignements. L'intervieweur a toutefois la possibilité de passer outre les contrôles et de sauter des questions si l'enquêté ne connaît pas la réponse ou refuse de répondre. Pour cette raison, on soumet les données des réponses à d'autres processus de vérification et d'imputation après réception au bureau central.

Les étapes de la vérification et de l'imputation qui font partie du traitement consistent à relever les données incohérentes ou manquantes et à apporter les modifications nécessaires. Comme la valeur réelle de chaque inscription sur le questionnaire n'est pas connue, la seule façon de discerner les erreurs consiste à chercher les incohérences évidentes (par exemple, un enquêté de 15 ans dont le dernier emploi remonte à 1940). Si une valeur est suspecte mais raisonnable, elle sera incluse dans les statistiques mensuelles. Il faut donc insister sur l'importance du contrôle de la qualité et former adéquatement les intervieweurs pour assurer que les erreurs soient le moins nombreuses possible et ne se produisent pas de façon systématique.

On remplace les valeurs erronées ou manquantes qui ont été décelées par des valeurs logiquement cohérentes. Ces changements sont effectués automatiquement au moyen du système de vérification et d'imputation ou par des experts du domaine. Ils sont fondés sur des critères préétablis et peuvent faire appel à la logique interne du questionnaire, à la consultation des données des mois précédents (si elles sont disponibles) ou à l'utilisation d'enregistrements semblables pour l'imputation d'une ou de plusieurs valeurs. Dans tous les cas, les changements apportés par suite du contrôle sont enregistrés et ces renseignements sont utilisés pour évaluer divers aspects des résultats de l'enquête. Les relevés d'erreurs servent aussi à mettre en garde les intervieweurs contre les erreurs commises dans le passé afin d'éviter que celles-ci ne se reproduisent.

6.3 Codage de la branche d'activité et de la profession

Dans le cadre de ce processus, la description de l'emploi faite par l'enquêté dans le questionnaire permet l'attribution des codes de la branche d'activité et de la profession. Au cours de la première étape, on tente de coder chaque enregistrement au moyen de procédés informatisés. En cas d'échec, le codage se fait manuellement. Dans les deux cas, les codes attribués sont fondés sur les classifications décrites dans les guides le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2002) et la

Classification nationale des professions - statistiques (CNP-S 2001).

6.4 Création de variables calculées

Un certain nombre de variables du fichier de microdonnées est calculé à partir des réponses au questionnaire en fonction de règles de classification. Par exemple, la situation vis-à-vis de l'activité fait l'objet de calculs fondés sur des combinaisons particulières de réponses à certaines questions de l'enquête concernant l'activité rémunérée, la situation vis-à-vis de l'emploi, la recherche d'emploi, la disponibilité, etc.

6.5 Pondération

Pour qu'il soit possible de totaliser les estimations aux niveaux d'agrégation national, provincial et infraprovincial, on pondère les données de l'échantillon.

Le plan de sondage détermine un certain nombre de facteurs de pondération devant servir au calcul des poids individuels. La principale composante est la probabilité de sélection inverse, aussi appelée « poids de base ». Par exemple, dans un secteur où 2 % des ménages sont inclus dans l'échantillon, chaque ménage se voit attribuer un poids de base de 50 (soit 1 ÷ 0,02). Le poids de base est ensuite corrigé pour tenir compte de tout sous-échantillonnage susceptible d'être observé du fait de l'expansion que pourrait avoir connu le secteur. Il est par la suite corrigé en fonction de la non-réponse et des erreurs de couverture.

Dans le cadre de l'EPA, une partie de la non-réponse de l'enquête est compensée au moyen des données du mois précédent, si de telles données sont disponibles et appropriées. La non-réponse résiduelle est prise en compte par correction des poids attribués aux ménages répondants du même secteur. Cette manière de procéder repose sur l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques des ménages répondants ne diffèrent pas de façon marquée de celles des ménages non répondants. Dans la mesure où cette hypothèse s'avère juste, la non-réponse ne constitue pas une source de biais dans les estimations. Les poids obtenus après ajustement en fonction de la non-réponse portent le nom de sous-poids. Les poids font l'objet d'une correction finale qui sert à tenir compte des erreurs de couverture. On compare les sous-poids à des estimations démographiques calculées indépendamment, et on les corrige afin que les estimations démographiques fondées sur les résultats de l'enquête soient conformes aux estimations repères. On obtient ainsi les poids définitifs qui sont employés dans les calculs liés à l'EPA.

6.6 Désaisonnalisation : procédures applicables dans le cadre de l'EPA

La majorité des estimations relatives au marché du travail connaissent des variations saisonnières, c'est-à-dire des fluctuations qui se répètent d'année en année et qui sont attribuables au climat et à des événements périodiques tels que les périodes de vacances et les jours fériés. La désaisonnalisation sert à éliminer ces variations saisonnières dans plus de 3 000 séries de données de l'EPA, cela afin de faciliter l'analyse des fluctuations à court terme d'indicateurs importants, par exemple ceux qui ont trait à l'emploi et au chômage selon l'âge et le sexe, à l'emploi selon la branche d'activité ainsi qu'à l'emploi selon la catégorie de travailleurs (employés du secteur public, ceux du secteur privé ou travailleur indépendant). Bon nombre de ces indicateurs font l'objet d'une désaisonnalisation aux niveaux national et provincial. Les principales estimations relatives à la population active sont également désaisonnalisées selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). On les publie sous forme de moyennes mobiles de trois mois afin d'atténuer les fluctuations irrégulières attribuables à la faible taille des échantillons.

6.7 Procédures

À partir de janvier 2010, X-12-ARIMA, implémenté en SAS (version 9.2) Proc X12, servira à la désaisonnalisation, en remplacement de X-11-ARIMA utilisé depuis 1980. En janvier 2010, toutes les estimations désaisonnalisées ont fait l'objet d'une révision historique au moyen du programme X-12-ARIMA.

Pour calculer les estimations désaisonnalisées globales de l'emploi et du chômage au Canada, on fait la somme des estimations désaisonnalisées relatives aux grands groupes d'âge-sexe (les hommes de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus; les femmes de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus). L'estimation globale ainsi obtenue

sert de repère pour les autres séries désaisonnalisées. Par exemple, les estimations de l'emploi selon la branche d'activité et la catégorie de travailleurs font l'objet de désaisonnalisations distinctes, puis sont proportionnellement augmentées ou diminuées de façon que leur somme corresponde à l'estimation repère globale. Cette procédure est connue sous le nom de réconciliation. À partir de janvier 2010, le programme interne SAS Proc TSRaking de Statistique Canada servira à cette fin.

Les estimations globales de l'emploi et du chômage au niveau des provinces sont elles aussi calculées en faisant la somme des estimations désaisonnalisées relatives aux grands groupes d'âge-sexe (hommes de 15 à 24 ans et de 25 ans et plus; femmes de 15 à 24 ans et de 25 ans et plus). Toutefois, avant de faire le cumul, on corrige chaque estimation relative à un groupe d'âge-sexe en fonction de l'estimation nationale correspondante, suivant la méthode précitée. De même, on corrige, toujours par la méthode itérative du quotient, les estimations de l'emploi selon la branche d'activité, par rapport au total des emplois au niveau provincial.

Pour calculer les estimations désaisonnalisées de la population active relatives à un groupe particulier, on additionne les estimations désaisonnalisées de l'emploi et du chômage pour le groupe en question. De même, on détermine les taux désaisonnalisés (de chômage, par exemple) en divisant le numérateur désaisonnalisé par le dénominateur désaisonnalisé. Dans le cas du taux d'activité et du taux d'emploi, seul le numérateur est soumis à la désaisonnalisation.

6.8 Correction pour tenir compte de l'effet lié à la semaine de référence

La semaine de référence, du fait de sa définition (habituellement la semaine où tombe le 15 du mois), correspond à des dates différentes selon les années. Ces différences peuvent influer sur les variations, d'un mois à l'autre, des principales estimations liées au marché du travail. Par exemple, le nombre d'étudiants qui terminent leurs examens et arrivent sur le marché du travail avant la fin de la semaine de référence pourra être plus élevé les années où le 15e jour de juin tombe près du début de la semaine de référence que les années où il tombe près de la fin de la semaine. Afin de supprimer les effets liés à la semaine de référence et de faciliter l'interprétation de la tendance sous-jacente, les séries repères et leurs composantes font l'objet de corrections à priori. Ces corrections éliminent les effets attribuables aux situations où le 15 du mois tombe relativement tôt ou relativement tard dans la semaine de référence.

À partir de 2010, ces effets seront estimés au moyen du programme de désaisonnalisation X-12-ARIMA, à partir d'un modèle de régression au moyen des éléments résiduels d'ARIMA.

6.9 Correction pour tenir compte des effets des congés sur les heures effectivement travaillées

On constate en outre que les heures effectivement travaillées sont particulièrement influencées par la variabilité des dates de la semaine de référence, qui fait que certains congés fixes (Action de grâce, Jour du Souvenir) ou mobiles (Pâques) tombent à l'intérieur de la semaine de référence certaines années, mais à l'extérieur de celle-ci les autres années. De même, des fluctuations peuvent aussi se produire en juillet, tout dépendant du moment où tombe la semaine de référence par rapport à la période habituelle des vacances, qui bat son plein le plus souvent dans la deuxième moitié de juillet. Ces fluctuations peuvent être source de distorsions très importantes des mouvements d'un mois à l'autre des séries désaisonnalisées, ce qui complique considérablement l'analyse des tendances.

En janvier 2010, une méthode utilisée par les statistiques du travail du Système de comptabilité nationale a été adoptée. Des corrections à priori permanentes sont maintenant produites en additionnant les heures perdues en raison des congés déclarés par les répondants dans l'Enquête sur la population active. Les séries historiques ont été révisées au moyen de cette nouvelle méthode. Les congés qui peuvent se retrouver dans une semaine de référence et qui sont corrigés au moyen des données antérieures (en additionnant les heures perdues) comprennent le jour de la Famille, la semaine de relâche de mars, le Vendredi saint et le lundi de Pâques, les vacances de la construction en juillet au Québec, l'Action de grâce et le Jour du souvenir.

Comme les effets des congés sur les heures effectivement travaillées varient considérablement d'une branche d'activité à l'autre en fonction de

l'observation des congés et des pratiques en ce qui a trait aux vacances d'été, les facteurs de correction à priori sont calculés et appliqués séparément pour chaque grande branche d'activité.

Section 7

Qualité des données

7.1 Erreurs non dues à l'échantillonnage

Des erreurs qui ne sont pas reliées à l'échantillonnage peuvent se produire à presque toutes les étapes des opérations d'enquête. Les intervieweurs peuvent avoir mal compris les instructions, les enquêtés peuvent se tromper en répondant aux questions, les réponses peuvent être saisies de façon incorrecte et des erreurs peuvent être faites au moment du traitement et de la totalisation des données. Il s'agit là d'autant d'erreurs non dues à l'échantillonnage.

Lorsque le nombre d'observations est élevé, les erreurs aléatoires ont peu d'effet sur les estimations calculées à partir des résultats de l'enquête. Toutefois, les erreurs systématiques contribuent à biaiser les estimations. À chacune des étapes du cycle de collecte et de traitement des données, on applique des mesures d'assurance de la qualité pour contrôler la qualité des données. Au nombre de ces mesures figurent le recours à des intervieweurs hautement qualifiés, une formation poussée des intervieweurs concernant les procédures et le questionnaire de l'enquête, l'observation des intervieweurs en vue de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à une mauvaise compréhension des instructions, des contrôles visant à réduire au minimum les erreurs de saisie des données ainsi que des vérifications du codage et des contrôles ayant pour but d'attester de la logique du traitement.

7.2 Erreurs d'échantillonnage

L'Enquête sur la population active recueille des renseignements auprès d'un échantillon de ménages. On pourrait obtenir des estimations différentes d'un recensement complet des ménages réalisé dans un environnement identique à celui de l'Enquête sur la population active, c'est-à-dire basé sur les mêmes questionnaires, intervieweurs, méthodes de traitement, etc. L'écart entre les estimations découlant de l'échantillon et celles que donnerait un dénombrement exhaustif réalisé dans des conditions comparables est appelé erreur d'échantillonnage de l'estimation, ou variabilité d'échantillonnage. Les produits de l'Enquête sur la population active sont assortis de mesures approximatives de l'erreur d'échantillonnage; nous recommandons vivement aux utilisateurs d'en tenir compte au moment d'analyser les données.

Les utilisateurs peuvent recourir à trois méthodes d'interprétation pour évaluer la précision de l'estimation : l'interprétation directement à l'aide de l'erreur-type, et deux autres méthodes elles aussi fondées sur l'erreur-type, soit l'interprétation à l'aide de l'intervalle de confiance, et l'interprétation à l'aide des coefficients de variation.

7.2.1 Interprétation à l'aide de l'erreur-type

L'erreur d'échantillonnage, ou erreur-type, est une mesure permettant de quantifier l'écart entre une estimation fondée sur un échantillon et la valeur tirée d'un recensement. Elle se base sur la notion du prélèvement de plusieurs échantillons, bien que, dans une enquête, on ne prélève qu'un seul échantillon et qu'on ne recueille que des renseignements se rapportant aux unités de cet échantillon. Le prélèvement d'un grand nombre d'échantillons à partir d'une population donnée, selon le même plan d'échantillonnage, produirait une estimation située à une erreur-type de la valeur censitaire dans environ 68 % des échantillons et à deux erreurs-type de la valeur censitaire dans environ 95 % des échantillons.

Ainsi quand on examine des variations, par exemple d'un mois à l'autre, dans les deux tiers des cas (68 %), une variation supérieure à l'erreur d'échantillonnage indique une variation réelle. Plus la variation est importante relativement à l'erreur-type, plus la probabilité qu'elle indique une variation réelle, plutôt qu'une variation attribuable à la variabilité d'échantillonnage, est grande. À un niveau de confiance de 95 %, la variation de l'estimation doit être supérieure au double de l'erreur d'échantillonnage pour indiquer une variation réelle.

Les variations des estimations qui sont inférieures à l'erreur d'échantillonnage sont moins susceptibles d'indiquer une variation réelle et plus susceptibles de refléter la variabilité d'échantillonnage. Si ces observations s'appliquent aux variations mensuelles, une série de variations consécutives dans la même direction est plus digne de confiance, même si certaines des variations mensuelles sont inférieures à l'erreur d'échantillonnage.

Supposons pour illustrer que, entre deux mois, l'estimation publiée de l'emploi total augmente de 40 000, et que l'erreur-type associée à l'estimation de la variation se chiffre à 27 200. Puisque la hausse est plus grande qu'une fois l'erreur-type, il y a au moins 2 chances sur 3 (68 %) que l'augmentation de l'emploi de 40 000 représente réellement une hausse. Pour être assuré à 95 % de la véracité de l'affirmation, il faut doubler la valeur de l'erreur-type. Puisque la hausse de l'emploi de 40 000 est plus petite que le double de l'erreur-type (54 400), il est impossible d'affirmer à un niveau de confiance de 95 % qu'il y a eu hausse de l'emploi.

7.2.2 Interprétation à l'aide de l'intervalle de confiance

On peut aussi examiner la variabilité inhérente aux estimations tirées d'enquêtes-échantillons sous l'angle des intervalles de confiance. Supposons pour illustrer le calcul d'un intervalle de confiance que, au cours d'un mois donné, l'estimation publiée de l'emploi total augmente de 16 000 pour atteindre 16 500 000. L'erreur-type associée à l'estimation de la variation se chiffre à 27 200. En utilisant l'erreur-type pour construire les intervalles de confiance, on peut dire que :

- Dans environ deux cas sur trois (68 %), la valeur réelle de la variation d'un mois à l'autre se situera dans la fourchette allant de -11 200 à +43 200 (c'est-à-dire 16 000 + ou – une erreur-type).

- Dans environ neuf cas sur dix (90 %), la valeur réelle de la variation d'un mois à l'autre se situera dans la fourchette allant de -27 520 à +59 520 (c'est-à-dire 16 000 + ou – 1,6 fois l'erreur-type).

- Dans environ dix-neuf cas sur vingt (95 %), la valeur réelle de la variation d'un mois à l'autre se situera dans la fourchette allant de -38 400 à +70 400 (16 000 + ou – deux fois l'erreur-type).

7.2.3 Interprétation à l'aide du coefficient de variation

On peut aussi exprimer la variabilité d'échantillonnage en fonction de l'estimation. Le coefficient de variation (CV) est une mesure de l'erreur d'échantillonnage définie en pourcentage de l'estimation. En fait, il s'agit d'une erreur-type relative. Le CV donne un aperçu du degré d'incertitude associé aux estimations. Par exemple, avec un CV de 7 %, on peut dire que dans 68 % des échantillons, la valeur censitaire se trouvera au maximum à plus ou moins 7 % (la valeur du CV) de l'estimation alors que dans 95 % des échantillons, elle se situera au maximum à plus ou moins 14 % (le double du CV) de l'estimation.

Il est préférable d'obtenir des CV peu élevés puisque de tels CV indiquent que la variabilité d'échantillonnage est faible par rapport à l'estimation. Le CV dépend de la valeur des estimations, de la taille de l'échantillon à partir duquel l'estimation est établie, de la répartition de l'échantillon et de l'utilisation d'information auxiliaire dans la procédure d'estimation. La valeur des estimations est importante parce que le CV représente l'erreur d'échantillonnage exprimée en pourcentage de l'estimation. Plus la valeur de l'estimation est faible, plus le CV est élevé (toutes choses étant égales par ailleurs). Par exemple, lorsque le taux de chômage est élevé, le CV peut être faible. Si le taux de chômage baisse en raison de l'amélioration de la situation économique, le CV correspondant augmentera. Normalement, dans le cas d'estimations similaires, l'estimation fondée sur l'échantillon le plus grand est associée au CV le plus bas, car l'erreur d'échantillonnage est plus petite.

Par ailleurs, les estimations se rapportant à des caractéristiques plus groupées donnent lieu à un CV plus élevé. Ainsi, les personnes employées dans les secteurs de la foresterie, de la pêche, de l'exploitation minière et de l'exploitation pétrolière et gazière au Canada sont plus regroupées sur le plan géographique que les femmes de 55 à 64 ans employées en Ontario. La variabilité d'échantillonnage correspondant à ce dernier groupe sera plus faible, même si la valeur des estimations est similaire.

Enfin, les estimations se rapportant à l'âge et au sexe sont généralement plus fiables que d'autres estimations analogues parce que, dans le cas des estimations de l'EPA, l'échantillon est calibré en fonction des projections postcensitaires de la population selon diverses catégories d'âge et de sexe. Pour poursuivre l'exemple précédent, les personnes employées à temps partiel en Alberta seront associées à une variabilité d'échantillonnage plus forte que les hommes de 35 à 44 ans employés en Colombie-Britannique, même si la valeur des estimations est similaire.

7.2.4 Variabilité des estimations mensuelles

Pour déterminer le CV approximatif d'une estimation mensuelle, veuillez consulter le tableau 7.1, lequel présente l'estimation en fonction de la région géographique et du CV. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision exprimé en CV, selon la grandeur de l'estimation. Pour déterminer le CV d'une estimation X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à la première estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le CV approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur d'échantillonnage d'une estimation de 33 800 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador en août 2008, on constate que l'estimation inférieure la plus proche, de 27 600, donne un CV de 5 %. L'estimation de 33 800 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador aura donc un CV d'environ 5 %.

Le tableau 7.1 donne une idée approximative de la variabilité d'échantillonnage. Cette dernière est modélisée pour que le CV réel de l'estimation soit inférieur ou égal au CV du tableau dans environ 75 % des cas. Néanmoins, dans 25 % des cas, le CV réel de l'estimation sera plus élevé que celui indiqué par le tableau.

Le tableau 7.1 peut aussi être utilisé avec des estimations désaisonnalisées ou des estimations non désaisonnalisées. Des études ont démontré que les erreurs-types de l'EPA, dans le cas des données désaisonnalisées, se rapprochent de celles des données non corrigées.

Les valeurs de CV qui apparaissent au tableau 7.1 sont dérivées d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA de 2006 et de la majeure partie de 2009. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations.

7.2.5 Variabilité des estimations annuelles

Pour déterminer le CV approximatif d'une estimation d'une moyenne annuelle, veuillez consulter le tableau 7.2, lequel présente l'estimation en fonction de la région géographique et du CV. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision exprimé en CV, selon la grandeur de l'estimation. Pour déterminer le CV d'une estimation X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à la première estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le CV approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur d'échantillonnage d'une estimation annuelle de 33 500 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador en 2008, on constate que l'estimation inférieure la plus proche, de 19 500, donne un CV de 2,5 %. L'estimation de 33 500 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador aura donc un CV d'environ 2,5 %.

Le tableau 7.2 donne une idée approximative de la variabilité d'échantillonnage. Cette dernière est modélisée pour que le CV réel de l'estimation soit inférieur ou égal au CV du tableau dans environ 75 % des cas. Néanmoins, dans 25 % des cas, le CV réel de l'estimation sera plus élevé que celui indiqué par le tableau.

Les valeurs de CV qui apparaissent au tableau 7.2 sont dérivées d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA de 2005 et la majeure partie de 2009. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations.

7.2.6 Tableaux de variabilité de l'échantillonnage pour les territoires

Les valeurs de CV qui apparaissent au tableau 7.3 sont dérivées d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA de 2004 et la majeure partie de 2009 pour le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et de 2008 et la majeure partie de 2009 pour Nunavut.

Tableau 7.1
CV pour les estimations mensuelles, Canada et provinces

	Coefficient de variation								
	1,0 %	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %	30,0 %
Canada	**1 106,2**	**330,8**	**146,8**	**86,1**	**49,2**	**28,9**	**19,4**	**14,1**	**10,8**
Terre-Neuve-et-Labrador	264,1	69,3	26,6	14,6	8,6	4,7	3,1	2,2	1,6
Île-du-Prince-Édouard	65,8	19,5	8,4	4,9	2,9	1,7	1,1	0,8	0,6
Nouvelle-Écosse	252,2	73,5	31,3	18,1	10,6	6,1	4,1	3,0	2,3
Nouveau-Brunswick	220,9	63,4	26,6	15,2	8,9	5,1	3,4	2,4	1,9
Québec	1 041,4	303,4	130,2	75,3	43,5	25,1	16,7	12,1	9,3
Ontario	1 144,6	329,7	140,5	80,8	46,4	26,7	17,7	12,8	9,7
Manitoba	196,0	59,8	27,4	16,3	9,1	5,4	3,7	2,7	2,1
Saskatchewan	164,4	50,1	22,9	13,6	7,6	4,5	3,1	2,2	1,7
Alberta	506,3	154,9	72,4	43,3	23,7	14,2	9,6	7,0	5,4
Colombie-Britannique	634,8	189,9	85,7	50,5	28,1	16,6	11,1	8,1	6,2

Note(s) : Les estimations sont en milliers.

Tableau 7.2
CV pour les estimations de moyennes annuelles, Canada et provinces

	Coefficient de variation								
	1,0%	2,5%	5,0%	7,5%	10,0%	15,0%	20,0%	25,0%	30,0%
Canada	**428,2**	**121,8**	**53,8**	**31,1**	**16,6**	**9,6**	**6,3**	**4,6**	**3,4**
Terre-Neuve-et-Labrador	70,1	19,5	8,7	5,0	2,6	1,5	1,0	0,7	0,5
Île-du-Prince-Édouard	19,8	6,2	3,0	1,8	1,0	0,6	0,4	0,3	0,2
Nouvelle-Écosse	91,0	26,3	11,9	6,9	3,7	2,2	1,4	1,0	0,8
Nouveau-Brunswick	73,2	21,3	9,7	5,7	3,0	1,8	1,2	0,8	0,6
Québec	310,0	94,0	45,2	27,2	14,2	8,5	5,8	4,2	3,2
Ontario	325,4	96,1	45,6	27,2	13,9	8,3	5,6	4,0	3,1
Manitoba	71,8	21,3	10,2	6,1	3,1	1,9	1,2	0,9	0,7
Saskatchewan	58,3	17,3	8,3	5,0	2,5	1,5	1,0	0,7	0,6
Alberta	194,6	56,9	27,2	16,2	8,1	4,8	3,2	2,3	1,8
Colombie-Britannique	209,4	62,8	30,4	18,3	9,3	5,6	3,8	2,8	2,1

Note(s) : Les estimations sont en milliers.

Tableau 7.3
CV pour les estimations pour les territoires, moyennes mobiles de trois mois et moyennes annuelles

	Coefficient de variation								
	2,0 %	3,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %	30,0 %
Moyennes mobiles de trois mois									
Yukon	23,2	11,2	5,3	2,9	1,4	0,8	0,5	0,4	0,3
Territoires du Nord-Ouest	29,6	14,3	6,5	3,6	1,7	0,9	0,6	0,4	0,3
Nunavut	15,1	7,7	3,7	2,2	1,1	0,6	0,4	0,3	0,2
Moyenne annuelle									
Yukon	20,2	8,9	3,9	2,1	0,9	0,5	0,3	0,2	0,1
Territoires du Nord-Ouest	26,3	11,9	5,0	2,6	1,1	0,6	0,4	0,2	0,2
Nunavut	10,4	5,2	2,4	1,4	0,7	0,4	0,2	0,2	0,1

Note(s) : Les estimations sont en milliers.

Pour une mesure plus précise de la variabilité, veuillez composer notre numéro sans frais 1 866 873-8788 ou communiquez avec nous par courriel à *travail@statcan.gc.ca*.

7.2.7 Variabilité des taux

Pour les estimations exprimées sous forme de taux ou de pourcentages, la variabilité d'échantillonnage dépend de la variabilité du numérateur et du

dénominateur du rapport. Les divers taux donnés sont traités différemment, car certains dénominateurs sont des valeurs étalonnées pour lesquelles il n'y a pas de variabilité d'échantillonnage.

7.2.8 Taux de chômage

Dans un groupe de personnes, le taux de chômage est défini comme le rapport du nombre de chômeurs, soit X, sur le nombre total de personnes dans la population active, soit Y. Le groupe peut désigner une province ou une RMR et (ou) un groupe d'âge-sexe. Par exemple, en septembre 2006, on dénombrait environ 30 200 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador, tandis que la population active de la province comptait 255 000 personnes, ce qui donnait un taux de chômage de 11,8 %.

Le CV du taux de chômage peut être estimé au moyen de la formule suivante :

$$[CV(X/Y)]^2 = [CV(X)]^2 + [CV(Y)]^2 - 2p[CV(X)][CV(Y)]$$

où CV(X) correspond au CV du nombre total de chômeurs d'un sous-groupe géographique ou démographique particulier et CV(Y), au CV du nombre total de personnes faisant partie de la population active dans le même sous-groupe. Le coefficient de corrélation, désigné par *p*, rend compte de l'ampleur de l'association linéaire entre X et Y (respectivement, le nombre de chômeurs et le nombre de personnes faisant partie de la population active dans le même sous-groupe). La valeur de *p* se situe entre -1 et 1. Par exemple, une forte association linéaire positive indiquerait que le nombre de chômeurs augmente généralement en même temps que le nombre total de personnes faisant partie de la population active. À noter que nous pouvons nous attendre à un CV plus important pour le taux de chômage lorsque *p* est négatif, étant donné que dans ce cas, le troisième terme du côté droit de l'équation ci-dessus devient positif.

Lorsque *p* n'est pas disponible, l'approche la plus conservatrice consiste à utiliser $p = -1$, ce qui mène à la formule simplifiée suivante :

$$CV(X/Y) = CV(X) + CV(Y)$$

À noter que cela entraînera probablement une surestimation de CV(X/Y).

Dans l'exemple qui précède, les CV des estimations mensuelles du nombre de chômeurs et du nombre total de personnes faisant partie de la population active à Terre-Neuve-et-Labrador sont respectivement de 5 % et 2,5 % à partir du tableau 7.1. Une approximation du CV du taux de chômage de 11,8 %, à partir de la formule qui précède, serait la suivante :

5,0 % + 2,5 % = 7,5 %

7.2.9 Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité représente la population active exprimée en pourcentage de la population totale. Le taux d'emploi est le nombre total de personnes occupées divisé par la population totale. Le numérateur et le dénominateur de ces deux rapports se rapportent au même groupe régional et démographique.

Les estimations de la population de l'EPA à l'échelle du Canada, des provinces, des RMR et de certains groupes d'âge-sexe ne sont pas sujettes à la variabilité d'échantillonnage, car elles sont étalonnées selon des sources indépendantes. Par conséquent, le CV correspondant du taux d'activité et du taux d'emploi est équivalent au CV du numérateur.

On appelle « domaine » les sous-groupes se trouvant à l'intérieur du Canada, des provinces et des groupes d'âge-sexe. Ainsi, les personnes occupées dans le secteur de l'agriculture au Manitoba forment un domaine. Pour déterminer le CV des taux se rapportant à un domaine, on doit tenir compte de la variabilité du numérateur et du dénominateur, car le dénominateur n'est plus un total contrôlé. Il est donc sujet à la variabilité d'échantillonnage. On peut calculer le CV associé au taux d'activité et au taux d'emploi dans un domaine de la même façon que celle montrée précédemment pour le taux de chômage. Les totaux figurant au numérateur et au dénominateur d'un taux en particulier devraient se rapporter au même domaine ou au même sous-groupe.

7.2.10 Variabilité de l'estimation d'un changement

La différence entre des estimations provenant de deux périodes différentes donne une estimation du changement, laquelle est sujette aussi à la variabilité d'échantillonnage. L'estimation d'un changement entre deux années ou entre deux mois repose sur deux échantillons qui peuvent avoir des ménages en commun. Ainsi, le CV du changement dépend à la fois du CV des estimations observées à chacune des deux

périodes et du chevauchement entre les échantillons des deux périodes (*p*).

La formule qui suit peut être utilisée pour calculer le CV de l'estimation du changement :

$$CV(Y_2 - Y_1) = \sqrt{1-\rho}\,\frac{\sqrt{Y_1^2 CV(Y_1)^2 + Y_2^2 CV(Y_2)^2}}{(Y_2 - Y_1)}$$

où Y_1 et Y_2 correspondent à l'estimation respective des deux périodes. La valeur de *p* correspond au coefficient de corrélation entre Y_1 et Y_2. La valeur de *p* va de -1 à 1, 1 correspondant à une association linéaire positive parfaite. On peut généralement utiliser le chevauchement d'échantillon pour produire une approximation du coefficient de corrélation de la façon suivante :

- Pour les provinces : utiliser *p* = 5/6 pour les variations d'un mois à l'autre, et *p* = 0 pour les variations d'une année à l'autre.

Des études empiriques à Statistique Canada ont montré que, pour les provinces, une valeur de *p* égale à 5/6 représente une bonne approximation des estimations de l'emploi, mais que pour les estimations du chômage, une valeur *p* de 0,45 produira une meilleure approximation des variations d'un mois à l'autre.

Lorsqu'on compare les moyennes annuelles de deux années, les CV des estimations annuelles devraient être dérivées à partir du tableau 7.2. Pour un changement entre deux mois, les estimations désaisonnalisées devraient être utilisées, conjointement avec les CV des estimations mensuelles dérivées à partir du tableau 7.1. Veuillez prendre note que la formule ci-dessus produit des estimations approximatives de la variabilité de l'échantillonnage associées à l'estimation d'un changement.

7.2.11 Lignes directrices concernant la fiabilité des données

Les Enquêtes-ménages de Statistique Canada utilisent généralement les lignes directrices et les catégories de fiabilité suivantes pour interpréter les valeurs de CV pour l'exactitude des données et pour la diffusion de l'information statistique.

Catégorie 1 - Si le CV est ≤ 16,5 % - Aucune restriction de diffusion : les données sont suffisamment exactes, si bien qu'un avertissement particulier aux utilisateurs ou d'autres restrictions ne sont pas nécessaires.

Catégorie 2 - Si le CV est > 16,5 % et ≤ 33,3 % - Diffusion avec mise en garde : les données sont potentiellement utiles pour certaines fins, mais devraient être accompagnées d'un avertissement aux utilisateurs concernant leur exactitude.

Catégorie 3 - Si le CV est > 33,3 % - Diffusion déconseillée : les données contiennent un niveau d'erreur élevé au point qu'elles ne devraient pas être diffusées dans la plupart des circonstances afin d'éviter de tromper les utilisateurs. Si les utilisateurs insistent pour inclure les données de la catégorie 3 dans un produit non normalisé, même après avoir été informés de leur exactitude, les données devraient être accompagnées d'un avis de non-responsabilité. L'utilisateur devrait reconnaître les mises en garde reçues et s'engager à ne pas diffuser, présenter ni déclarer les données, directement ou indirectement, sans cet avis de non-responsabilité.

7.3 Critères de diffusion

La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

L'EPA permet de produire une vaste gamme de résultats donnant des estimations pour diverses caractéristiques de la population active. La plupart de ces résultats sont des estimations présentées sous la forme de tableaux de tri croisé. Les estimations sont arrondies à la centaine la plus proche, et un ensemble de règles de suppression est appliqué pour qu'aucune estimation inférieure à un seuil minimum ne soit diffusée.

Les estimations de l'EPA inférieures aux seuils présentés au tableau 7.4 sont supprimées.

Tableau 7.4
Valeur minimale pour diffusion, Canada, provinces et territoires

	Valeur minimale pour diffusion
	milliers
Canada	**1,5**
Terre-Neuve-et-Labrador	0,5
Île-du-Prince-Édouard	0,2
Nouvelle-Écosse	0,5
Nouveau-Brunswick	0,5
Québec	1,5
Ontario	1,5
Manitoba	0,5
Saskatchewan	0,5
Alberta	1,5
Colombie-Britannique	1,5
Yukon	0,2
Territoires du Nord-Ouest	0,2
Nunavut	0,2

Section 8

Produits et services

Une vaste gamme de données totalisées tirées de l'Enquête sur la population active est présentée dans les publications régulières, sur DVD-ROM et sur CANSIM (base de données électronique en direct de Statistique Canada). De plus, des articles analytiques fondés sur les données de l'EPA paraissent fréquemment dans les populaires publications de premier plan de Statistique Canada comme *L'emploi et le revenu en perspective*, *Tendances sociales canadiennes* et *L'observateur économique canadien*. Cependant, la richesse de l'information qu'il est possible de tirer de l'enquête et la variété de questions qui peuvent être abordées sont beaucoup trop considérables pour qu'on puisse en faire état dans les publications régulières. Pour répondre à des besoins analytiques précis et permettre l'analyse de questions d'actualité, l'enquête offre un service de totalisations spéciales contre remboursement des frais. De plus, un fichier de microdonnées à grande diffusion est mis à la disposition des clients qui veulent réaliser leurs propres extractions et analyses de données.

8.1 Publications figurant au catalogue

Mensuelle : Information population active (nº71-001-X au catalogue)

Ce communiqué de presse est disponible à 7 h, les jours de diffusion mensuelle. Il comprend une analyse des faits nouveaux liés au marché du travail dans le contexte des dernières tendances, des graphiques des grandes séries de données et des tableaux des indicateurs des principaux groupes démographiques, des branches d'activité et des régions provinciales et infraprovinciales.

L'à-propos et le caractère analytique du contenu de cette publication contribuent à sa popularité et favorisent son utilisation, notamment par les médias, le gouvernement et les établissements de recherche qui doivent connaître rapidement les plus récentes tendances du marché du travail. Une version électronique en format PDF ou HTML sur le site Internet de Statistique Canada (*www.statcan.gc.ca*) assure une diffusion en temps opportun.

Le commentaire analytique que l'on trouve dans cette publication apparaît également sur la page d'accueil du site Internet de Statistique Canada (*www.statcan.gc.ca*), dans « Le Quotidien », ensuite choisissez « Enquête sur la population active » sous « Communiqués ». Ce commentaire est mis à jour à 7 h le jour de la diffusion mensuelle.

Mensuelle et trimestrielle : L'emploi et le revenu en perspective (nº75-001-X au catalogue)

Cette publication recueille et analyse une gamme considérable de données sur l'emploi et le revenu. Elle traite de sujets tels que les jeunes sur le marché du travail, les pensions et la retraite, les régimes de travail, l'éducation et la formation de même que les tendances relatives au revenu familial, pour en énumérer quelques-uns. La publication offre également une section sur les nouveaux produits, les enquêtes, les projets de recherche ainsi que sur les conférences. Une autre section présente certaines données tirées d'une vaste base de données comportant des indicateurs statistiques sur l'emploi et le revenu. Cette publication est offerte en version imprimée (trimestriellement – nº 75-001-X) ou par l'entremise d'Internet (mensuellement – nº 75-001-X).

Mensuelle : Fichier de microdonnées (nº71M0001X au catalogue)

Ce fichier de microdonnées à grande diffusion renferme des données non agrégées associées à une vaste gamme de variables recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la population active (EPA). L'EPA recueille des renseignements mensuels sur l'activité de la population canadienne en âge de travailler. Ce produit est destiné aux utilisateurs qui préfèrent réaliser leur propre analyse et qui s'intéressent à des sous-groupes particuliers de la population ou qui désirent effectuer des recoupements de variables ne faisant pas partie de nos produits catalogués.

Le fichier renferme les caractéristiques personnelles de tous les membres du ménage et les caractéristiques détaillées de l'activité de tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus. Voir la section 3 de cette publication pour une liste détaillée des variables dans cet ensemble. Ces données sont disponibles selon la province et pour les trois principales régions métropolitaines de recensement (Montréal, Toronto et Vancouver). Il s'agit d'un fichier mensuel, et les données disponibles remontent à 1976.

Vous trouverez également le guide de l'utilisateur des microdonnées de l'Enquête sur la population active. Ce guide a été produit pour faciliter la manipulation des fichiers microdonnées de cette enquête. Ce dernier vous offre des informations détaillées sur les concepts, les définitions, la méthodologie de l'enquête, la collecte des données, le traitement des données, la qualité des données, les directives pour la tabulation, l'analyse et la diffusion, des tableaux de variabilité de l'échantillonnage et la pondération. De plus, le questionnaire de l'Enquête sur la population active et le cliché d'enregistrement sont inclus pour les fichiers microdonnées à grande diffusion ainsi que pour le fichier maître confidentiel.

Annuelle : La revue chronologique de la population active sur DVD-ROM (71F0004X)

Paru pour la première fois en 1995, ce produit annuel comprend des milliers de séries de données mensuelles et annuelles recoupées, allant de 1976 à la dernière année civile complète. D'utilisation facile, le logiciel permet à qui le consulte de décider du contenu et de la période de chaque modèle d'affichage de données. On peut facilement imprimer les données sélectionnées ou encore les copier vers d'autres progiciels utilisant la plate-forme Windows pour les remanier, ou encore pour les exposer en différents types de graphiques. La plupart des variables mentionnées dans la section 3 de ce document sont disponibles dans cet ensemble. Veuillez consulter le site web suivant pour plus de renseignements : *www.statcan.gc.ca/ads-annonces/71f0004x/index-fra.htm*.

Occasionnelle : Les peuples autochtones demeurant hors réserve dans l'Ouest canadien : estimations de l'Enquête sur la population active (nº 71-587-X au catalogue)

Cet article fournit de l'information sur l'emploi et le chômage des autochtones, sur les jeunes autochtones et l'impact de l'éducation sur les performances du marché du travail au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Occasionnelle : Série d'analyse de la population active autochtone (nº 71-588-X au catalogue)

Cette série de rapports analytiques donne un aperçu des Autochtones vivant hors réserve sur le marché du travail, fondé sur les données de l'Enquête sur la population active. Ces rapports examinent les caractéristiques de la population active des Autochtones selon l'identité autochtone, de même que diverses caractéristiques socioéconomiques et caractéristiques des emplois.

Occasionnelle : Série d'analyses de la population active immigrante (nº 71-606-X au catalogue)

Cette série de rapports analytiques donne un aperçu de l'expérience des immigrants au Canada sur le marché du travail canadien qui se fonde sur les données de l'Enquête sur la population active. Ces rapports examinent les caractéristiques de la population active des immigrants; ils renferment des données sur l'emploi et le chômage au niveau du Canada, des provinces et des grandes régions métropolitaines. Ils contiennent en outre une analyse plus détaillée par région de naissance, ainsi qu'une analyse approfondie d'autres aspects particuliers des immigrants sur le marché du travail.

Occasionnelle : Regard sur le marché du travail canadien (nº71-222-X au catalogue)

Cette publication en ligne donne un aperçu d'un grand nombre de sujets relatifs au marché du travail, le tout illustré par des graphiques. Parmi ces sujets, notons les tendances du marché du travail; l'emploi selon le secteur d'activité; les tendances de la formation en milieu de travail; les raisons pour lesquelles la main-d'oeuvre opte pour les emplois à temps partiel; les taux d'absentéisme; les salaires et les revenus; les comparaisons internationales; les marchés du travail dans les provinces et les régions métropolitaines de recensement; ainsi que le marché du travail pour les immigrants et les Autochtones.

Occasionnelle : Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada (nº71-526-X au catalogue)

Cette publication offre un examen approfondi de la méthodologie et des opérations de l'EPA, y compris la stratification, l'échantillonnage, les opérations de l'enquête, la pondération, l'estimation et la qualité des

données. Ce document intéressera les personnes qui désirent obtenir des renseignements plus approfondis sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active que ceux fournis dans le Guide de l'Enquête sur la population active.

CANSIM

Un vaste choix de séries chronologiques mensuelles et de moyennes annuelles de l'EPA fortement en demande sont disponibles par voie électronique au moyen de CANSIM, la base de données électroniques de Statistique Canada (*http://cansim2.statcan.gc.ca/*). Plus de 90 tableaux (tableaux 282-0001 à 282-0042, 282-0047 à 282-0064 et 282-0069 à 282-0100) ou 1,4 million de séries sont mises à jour au moment de la publication (dès 07h00 le jour de chaque diffusion mensuelle) et sont révisées au besoin.

Totalisations spéciales

Il est possible de demander des totalisations spéciales de façon ponctuelle ou régulière. Ce service permet aux utilisateurs de préciser les tableaux et les séries chronologiques qui répondent à leurs exigences particulières. Par exemple, il se peut que des utilisateurs désirent obtenir des estimations de la population active pour des groupes d'âge ou des niveaux d'instruction différents de ceux qui sont présentés dans les publications de l'EPA. Les compétences spécialisées qui sont mises à contribution dans le contexte de l'EPA relativement aux sujets étudiés et aux totalisations garantissent l'exactitude et la pertinence des données statistiques personnalisées.

Données gratuites sur Internet

Chaque mois, le jour de la diffusion des données de l'EPA, des tableaux (en format HTML) sélectionnés sont mis à jour sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse *www.statcan.gc.ca*, sous la rubrique « Tableaux sommaires », ensuite choisissez « Travail ».

Pour obtenir des renseignements généraux sur les statistiques du travail, composez notre numéro sans frais 1 866 873-8788 ou communiquez avec nous par courriel à *travail@statcan.gc.ca*.

Produits connexes

Choisis parmi les publications de Statistique Canada

71-001-X	Information sur la population active
71-222-X	Regard sur le marché du travail canadien
71-526-X	Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada
71-544-X	Produits et services de l'Enquête sur la population active
71-587-X	Les peuples autochtones demeurant hors réserve dans l'Ouest canadien : estimations de l'Enquête sur la population active
71-588-X	Série d'analyse de la population active autochtone
71-606-X	Série d'analyses de la population active immigrante
71F0004X	Revue chronologique de la population active
71F0031X	Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA)
71M0001X	Enquête sur la population active - Fichier de microdonnées
75-001-X	L'emploi et le revenu en perspective

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

282-0001	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé
282-0002	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge détaillé
282-0003	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge
282-0004	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le niveau de scolarité atteint, le sexe et le groupe d'âge
282-0005	Enquête sur la population active (EPA), estimations pour les étudiants à temps plein et à temps partiel durant les mois d'étude, le sexe et le groupe d'âge
282-0006	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les étudiants au cours des mois d'été, le sexe et le groupe d'âge

282-0007	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0008	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0009	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) et le sexe
282-0010	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) et le sexe
282-0011	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe
282-0012	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe
282-0013	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi à temps partiel selon la raison pour le travail à temps partiel, le sexe et le groupe d'âge
282-0014	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi à temps partiel selon la raison pour le travail à temps partiel, le sexe et le groupe d'âge
282-0015	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures habituellement travaillées, l'emploi principal ou tous les emplois, le sexe et le groupe d'âge
282-0016	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures habituellement travaillées, l'emploi principal ou tous les emplois, le sexe et le groupe d'âge
282-0017	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures effectivement travaillées, l'emploi principal ou tous les emplois, le sexe et le groupe d'âge
282-0018	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures effectivement travaillées, l'emploi principal ou tous les emplois, le sexe et le groupe d'âge
282-0019	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures habituellement travaillées, la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe
282-0020	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures habituellement travaillées, la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe
282-0021	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures effectivement travaillées, la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe
282-0022	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures effectivement travaillées, la catégorie de travailleur, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe

282-0023	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures habituellement travaillées, la catégorie de travailleur, la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), et le sexe
282-0024	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures habituellement travaillées, la catégorie de travailleur, la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) et le sexe
282-0025	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures effectivement travaillées, la catégorie de travailleur, la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) et le sexe
282-0026	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les heures effectivement travaillées, la catégorie de travailleur, la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) et le sexe
282-0027	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le total et la moyenne des heures habituellement et effectivement travaillées, emploi principal ou tous les emplois, le genre de travail, le sexe et le groupe d'âge
282-0028	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le total et la moyenne des heures habituellement et effectivement travaillées, l'emploi principal ou tous les emplois, le genre de travail, le sexe et le groupe d'âge
282-0029	Enquête sur la population active (EPA), estimations moyennes des journées perdues pour des raisons personnelles par employé à temps plein selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0030	Enquête sur la population active (EPA), estimations moyennes des journées perdues pour des raisons personnelles par employé à temps plein selon Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), le sexe et le groupe d'âge
282-0031	Enquête sur la population active (EPA), estimations des personnes ayant plus d'un emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0032	Enquête sur la population active (EPA), estimations des personnes ayant plus d'un emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge, non désaisonnalisées
282-0033	Enquête sur la population active (EPA), estimations des personnes ayant plus d'un emploi selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), le sexe, et le groupe d'âge
282-0034	Enquête sur la population active (EPA), estimations des personnes ayant plus d'un emploi selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), le sexe, et le groupe d'âge
282-0035	Enquête sur la population active (EPA), estimations des personnes ayant plus d'un emploi selon le nombre d'heures habituellement travaillées à l'emploi principal et à tous les emplois

282-0036	Enquête sur la population active (EPA), estimations des personnes ayant plus d'un emploi selon le nombre d'heures habituellement travaillées à l'emploi principal et à tous les emplois
282-0037	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée de l'emploi selon le genre de travail, le sexe et le groupe d'âge
282-0038	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée de l'emploi selon le genre de travail, le sexe et le groupe d'âge
282-0039	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée de l'emploi selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) et le sexe
282-0040	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée de l'emploi selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) et le sexe
282-0041	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée de l'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe
282-0042	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée de l'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le sexe
282-0047	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée du chômage selon le sexe et le groupe d'âge
282-0048	Enquête sur la population active (EPA), estimations de la durée du chômage selon le sexe et le groupe d'âge
282-0049	Enquête sur la population active (EPA), estimations de chômeurs selon le genre de travail recherché et la méthode de recherche d'emploi utilisée, le sexe et le groupe d'âge
282-0050	Enquête sur la population active (EPA), estimations de chômeurs selon le genre de travail recherché et la méthode de recherche d'emploi utilisée
282-0051	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'âge de la retraite selon la catégorie de travailleur et le sexe
282-0052	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon la région métropolitaine de recensement, le sexe et le groupe d'âge, moyennes mobiles de 3 mois
282-0053	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon la région métropolitaine de recensement, le sexe et le groupe d'âge
282-0054	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les provinces et les régions économiques, moyennes mobiles de 3 mois
282-0055	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les provinces, les territoires et les régions économiques
282-0056	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région métropolitaine de recensement et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), moyennes mobiles de 3 mois

282-0057	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région métropolitaine de recensement et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)
282-0058	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région métropolitaine de recensement et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), moyennes mobiles de 3 mois
282-0059	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région métropolitaine de recensement et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S)
282-0060	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région économique et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), moyennes mobiles de 3 mois
282-0061	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région économique et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)
282-0062	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région économique et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), moyennes mobiles de 3 mois
282-0063	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la région économique et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S)
282-0064	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les villes sélectionnées de taille moyenne
282-0069	Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), le sexe et le groupe d'âge
282-0070	Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), le sexe et le groupe d'âge
282-0071	Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0072	Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0073	Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon la permanence de l'emploi, la couverture syndicale, le sexe et le groupe d'âge
282-0074	Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon la permanence de l'emploi, la couverture syndicale, le sexe et le groupe d'âge

282-0075	Enquête sur la population active (EPA), estimations du nombre d'employés selon la taille de l'établissement, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0076	Enquête sur la population active (EPA), estimations du nombre d'employés selon la taille de l'établissement, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0077	Enquête sur la population active (EPA), estimations du nombre d'employés selon la couverture syndicale, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0078	Enquête sur la population active (EPA), estimations du nombre d'employés selon la couverture syndicale, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0079	Enquête sur la population active (EPA), estimations du nombre d'employés selon la permanence de l'emploi, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0080	Enquête sur la population active (EPA), estimations du nombre d'employés selon la permanence de l'emploi, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0081	Enquête sur la population active (EPA), estimations des employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), le sexe et le groupe d'âge
282-0082	Enquête sur la population active (EPA), estimations des employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), le sexe et le groupe d'âge
282-0083	Enquête sur la population active (EPA), estimations des employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge, non désaisonnalisées
282-0084	Enquête sur la population active (EPA), estimations des employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d'âge
282-0085	Enquête sur la population active (EPA), estimations des taux supplémentaires du chômage selon le sexe et le groupe d'âge
282-0086	Enquête sur la population active (EPA), estimations des taux supplémentaires du chômage selon le sexe et le groupe d'âge
282-0087	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées
282-0088	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), désaisonnalisées et non désaisonnalisées

282-0089	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la catégorie de travailleur et le sexe, désaisonnalisées et non désaisonnalisées
282-0090	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon la région métropolitaine de recensement, moyennes mobiles de 3 mois, désaisonnalisées et non désaisonnalisées
282-0091	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les régions métropolitaines de recensement de Montréal, Toronto et Vancouver, désaisonnalisées et non désaisonnalisées
282-0092	Enquête sur la population active (EPA), estimations des heures effectivement travaillées selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), désaisonnalisées
282-0093	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S), désaisonnalisées
282-0094	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), Canada, désaisonnalisées
282-0095	Enquête sur la population active (EPA), estimations pour les étudiants à temps plein et à temps partiel durant les mois d'étude, le sexe et le groupe d'âge
282-0096	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les régions urbaines et rurales basées sur les limites du recensement de 2001, le sexe et le groupe d'âge
282-0097	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les régions urbaines et rurales basées sur les limites du recensement de 2001, le sexe et le groupe d'âge
282-0098	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon les régions urbaines et rurales basées sur les limites du recensement de 2001, la catégorie de travailleur et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN
282-0099	Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon les régions urbaines et rurales basées sur les limites du recensement de 2001, la catégorie de travailleur et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)
282-0100	Enquête sur la population active (EPA), estimations selon les territoires, le sexe et le groupe d'âge, moyennes mobiles de 3 mois, désaisonnalisées et non désaisonnalisées

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

3701	Enquête sur la population active

Choisis parmi les tableaux sommaires de Statistique Canada

- *Caractéristiques de la population active*

- *Emploi selon la branche d'activité*
- *Certains indicateurs économiques, Canada et États-Unis (mensuel et trimestriel)*
- *Indicateurs économiques, par province et territoire (mensuel et trimestriel)*
- *Population active et taux d'activité selon le sexe et l'âge*
- *Population active, occupée et en chômage, et taux d'activité et de chômage, provinces*
- *Emploi selon la branche d'activité et le sexe*
- *Emploi à temps plein et à temps partiel selon le sexe et l'âge*
- *Caractéristiques de la population active selon l'âge et le sexe*
- *Distribution des personnes occupées selon la branche d'activité, par province*
- *Caractéristiques de la population active, population de 15 ans et plus, par région métropolitaine de recensement*
- *Caractéristiques de la population active, population de 15 ans et plus, par région économique, par province*
- *Jours perdus par travailleur selon la cause, provinces*
- *Jours perdus par travailleur selon la branche d'activité et le sexe*
- *Population occupée selon le niveau de scolarité*
- *Raisons du travail à temps partiel selon le sexe et l'âge*
- *Travail autonome, aperçu historique*
- *L'emploi selon le groupe d'âge, sexe, genre de travail, catégorie de travailleur, désaisonnalisées, par provinces (mensuel)*
- *Emploi selon la branche d'activité, données désaisonnalisées, par provinces (mensuel)*
- *Estimations des heures effectivement travaillées par semaine, par industries, désaisonnalisées (mensuel)*
- *Salaires horaires moyens des employés selon certaines caractéristiques et professions, données non désaisonnalisées, par provinces (mensuel)*
- *Caractéristiques de la population active, données désaisonnalisées, par province (mensuel)*
- *Caractéristiques de la population active, données non désaisonnalisées, par province (mensuel)*
- *Caractéristiques de la population active, désaisonnalisées, par région métropolitaine de recensement (moyennes mobiles de trois mois)*
- *Caractéristiques de la population active, non désaisonnalisées, par région métropolitaine de recensement (moyennes mobiles de trois mois)*
- *Caractéristiques de la population active, non désaisonnalisées, par région économique (moyennes mobiles de trois mois)*

Appendice A

Description géographique des régions infraprovinciales

L'information liée au marché du travail provenant de l'EPA est disponible selon une variété de niveaux géographiques. Bien que l'enquête ait été développée pour fournir des estimations très fiables aux niveaux national et provincial, les estimations clés du marché du travail sont également disponibles pour les régions métropolitaines de recensement, les régions économiques et les régions d'assurance-emploi.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Une RMR est une grande ville ayant un noyau urbanisé qui compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Les RMR sont basées sur les limites du recensement de 2001.

Voici une liste des 27 RMR et les communautés inclues dans chacune d'elles. Veuillez noter que les réserves indiennes, bien qu'elles font géographiquement partie de certaines RMR, sont exclues de l'EPA. Pour visualiser les cartes géographiques des RMR, consultez notre site web au : *http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getDocumentation&AC_Id=21256&AC_Version=1&ul*. Pour plus de renseignements sur les RMR ou d'autres régions utilisées par Statistique Canada, consultez le site web : *http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sgc-cgt/2001/2001-index-fra.htm*

St. John's: Bauline, Bay Bulls, Conception Bay South, Flatrock, Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, Mount Pearl, Paradise, Petty Harbour-Maddox Cove, Portugal Cove-St. Philip's, Pouch Cove, St. John's, Torbay, Witless Bay.

Halifax: Halifax.

Saint John : Grand Bay-Westfield, Greenwich, Hampton, Kingston, Lepreau, Musquash, Petersville, Quispamsis, Rothesay, Saint John, Saint Martins, Simonds, St. Martins, Upham, Westfield.

Saguenay: Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Lac-Kénogami, Larouche, Laterrière, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Shipshaw, Tremblay.

Québec : Beaumont, Beauport, Boischatel, Cap-Rouge, Charlesbourg, Charny, Château-Richer, Fossambault-sur-le-Lac, L'Ancienne-Lorette, L'Ange-Gardien, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Charles, Lac-Saint-Joseph, Lévis, Loretteville, Notre-Dame-des-Anges, Pintendre, Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures, Saint-Émile, Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-François, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Jean, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans, Saint-Nicolas, Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans, Saint-Rédempteur, Saint-Romuald, Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Sainte-Famille, Sainte-Foy, Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Sainte-Pétronille, Shannon, Sillery, Stoneham-et-Tewkesbury, Val-Bélair, Vanier.

Trois-Rivières: Bécancour, Cap-de-la-Madeleine, Champlain, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Saint-Maurice, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest.

Sherbrooke: Ascot, Ascot Corner, Bromptonville, Compton, Deauville, Fleurimont, Hatley, Lennoxville, North Hatley, Rock Forest, Saint-Denis-de-Brompton, Saint-Élie-d'Orford, Sherbrooke, Stoke, Waterville.

Montréal: Anjou, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Beauharnois, Bellefeuille, Beloeil, Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Boucherville, Brossard, Candiac, Carignan, Chambly, Charlemagne, Châteauguay, Côte-Saint-Luc, Delson, Deux-Montagnes, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Gore, Greenfield Park, Hampstead, Hudson, Kirkland, L'Assomption, L'Île-Bizard, L'Île-Cadieux, L'Île-Dorval, L'Île-Perrot, La Plaine, La Prairie, Lachenaie, Lachine,

Lafontaine, LaSalle, Laval, Lavaltrie, Le Gardeur, LeMoyne, Léry, Les Cèdres, Longueuil, Lorraine, Maple Grove, Mascouche, McMasterville, Melocheville, Mercier, Mirabel, Mont-Royal, Mont-Saint-Hilaire, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Nord, Montréal-Ouest, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Oka, Otterburn Park, Outremont, Pierrefonds, Pincourt, Pointe-Calumet, Pointe-Claire, Pointe-des-Cascades, Repentigny, Richelieu, Rosemère, Roxboro, Saint-Amable, Saint-Antoine, Saint-Antoine-de-Lavaltrie, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Colomban, Saint-Constant, Saint-Eustache, Saint-Hubert, Saint-Isidore, Saint-Jérôme, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Lambert, Saint-Laurent, Saint-Lazare, Saint-Léonard, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Philippe, Saint-Placide, Saint-Sulpice, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Catherine, Sainte-Geneviève, Sainte-Julie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Senneville, Terrasse-Vaudreuil, Terrebonne, Varennes, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Verdun, Westmount.

Ottawa – Gatineau - Ontario/Québec : Aylmer, Buckingham, Cantley, Chelsea, Clarence-Rockland, Gatineau, Hull, La Pêche, Masson-Angers, Ottawa, Pontiac, Russell, Val-des-Monts.

Ottawa – Gatineau - partie ontarienne: Clarence-Rockland, Ottawa, Russell.

Ottawa – Gatineau - partie québécoise: Aylmer, Buckingham, Cantley, Chelsea, Gatineau, Hull, La Pêche, Masson-Angers, Pontiac, Val-des-Monts.

Kingston: Frontenac Islands, Kingston, Loyalist, South Frontenac.

Toronto: Ajax, Aurora, Bradford West Gwillimbury, Brampton, Caledon, East Gwillimbury, Georgina, Halton Hills, King, Markham, Milton, Mississauga, Mono, New Tecumseth, Newmarket, Oakville, Orangeville, Pickering, Richmond Hill, Toronto, Uxbridge, Vaughan, Whitchurch-Stouffville.

Hamilton: Burlington, Grimsby, Hamilton.

Kitchener: Cambridge, Kitchener, North Dumfries, Waterloo, Woolwich.

London: Central Elgin, London, Middlesex Centre, Southwold, St. Thomas, Strathroy-Caradoc, Thames Centre.

Oshawa: Clarington, Oshawa, Whitby.

St. Catharines – Niagara: Fort Erie, Lincoln, Niagara Falls, Niagara-on-the-Lake, Pelham, Port Colborne, St. Catharines, Thorold, Wainfleet, Welland.

Greater Sudbury/Grand Sudbury: Greater Sudbury/Grand Sudbury.

Thunder Bay: Conmee, Gillies, Neebing, O'Connor, Oliver Paipoonge, Shuniah, Thunder Bay.

Windsor: Amherstburg, Lakeshore, LaSalle, Tecumseh, Windsor.

Winnipeg: East St. Paul, Headingley, Ritchot, Rosser, Springfield, St. Clements, St. François Xavier, Taché, West St. Paul, Winnipeg.

Regina: Balgonie, Belle Plaine, Buena Vista, Disley, Edenwold, Edenwold No. 158, Grand Coulee, Lumsden, Lumsden No. 189, Lumsden Beach, Pense, Pense No. 160, Pilot Butte, Regina, Regina Beach, Sherwood No. 159, White City.

Saskatoon: Allan, Asquith, Blucher No. 343, Bradwell, Clavet, Colonsay, Colonsay No. 342, Corman Park No. 344, Dalmeny, Delisle, Dundurn, Dundurn No. 314, Elstow, Langham, Martensville, Meacham, Osler, Saskatoon, Shields, Thode, Vanscoy, Vanscoy No. 345, Warman.

Calgary: Airdrie, Beiseker, Calgary, Chestermere, Cochrane, Crossfield, Irricana, Rocky View No. 44.

Edmonton: Beaumont, Betula Beach, Bon Accord, Bruderheim, Calmar, Devon, Edmonton, Fort Saskatchewan, Gibbons, Golden Days, Itaska Beach, Kapasiwin, Lakeview, Leduc, Leduc County, Legal, Morinville, New Sarepta, Parkland County, Point Alison, Redwater, Seba Beach, Spring Lake, Spruce Grove, St. Albert, Stony Plain, Strathcona County, Sturgeon County, Sundance Beach, Thorsby, Wabamun, Warburg.

Abbotsford : Abbotsford, Fraser Valley H, Mission.

Vancouver : Anmore, Belcarra, Bowen Island, Burnaby, Coquitlam, Delta, Greater Vancouver A, Langley, Lions Bay, Maple Ridge, New Westminster, North Vancouver, Pitt Meadows, Port Coquitlam, Port Moody, Richmond, Surrey, Vancouver, West Vancouver, White Rock.

Victoria: Capital H (Part 1), Central Saanich, Colwood, Esquimalt, Highlands, Langford, Metchosin, North Saanich, Oak Bay, Saanich, Sidney, Sooke, Victoria, View Royal.

Régions économiques (R.É.)

Une région économique est une unité géographique généralement composée de plusieurs divisions de recensement à l'intérieur d'une province. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, la province constitue une région économique.

La composition des régions économiques est déterminée grâce à un processus consultatif avec les provinces. Les limites actuellement utilisées sont basées sur la géographie du Recensement de 2001. À l'exception de la Colombie-Britannique, les limites de ces régions ont été inchangées ou seulement légèrement modifiées par rapport aux définitions précédentes. Il a donc été possible de réviser les données jusqu'à 1987 afin de fournir une continuité historique. Cependant, les régions économiques de la Colombie-Britannique ont été complètement modifiées en 1995 et toute révision historique était impossible.

Pour visualiser les cartes géographiques des régions économiques, consultez notre site web au : *http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getDocumentation&AC_Id=21256&AC_Version=1&ul*

De brèves descriptions des régions économiques se trouvent sur les pages qui suivent.

Terre-Neuve-et-Labrador

1010 Avalon Peninsula : division de recensement 01.
1020 Côte-sud - Burin Peninsula : divisions de recensement 02 et 03.
1030 Côte-ouest - Northern Peninsula - Labrador : divisions de recensement 04, 05, 09 et 10.
1040 Notre Dame - Central Bonavista Bay : divisions de recensement 06, 07 et 08.

Île-du-Prince-Édouard

1110 Île-du-Prince-Édouard : divisions de recensement 01 Kings County, 02 Queens County et 03 Prince County.

Nouvelle-Écosse

1210 Cape Breton : divisions de recensement 15 Inverness County, 16 Richmond County, 17 Cape Breton County et 18 Victoria County.
1220 Côte-nord : divisions de recensement 10 Colchester County, 11 Cumberland County, 12 Pictou County, 13 Guysborough County et 14 Antigonish County.
1230 Annapolis Valley : divisions de recensement 05 Annapolis County, 07 Kings County et 08 Hants County.
1240 Sud : divisions de recensement 01 Shelburne County, 02 Yarmouth County, 03 Digby County, 04 Queens County et 06 Lunenburg County.
1250 Halifax : division de recensement 09 Halifax County.

Nouveau-Brunswick

1310 Campbellton - Miramichi : divisions de recensement 09 Northumberland County, 14 Restigouche County et 15 Gloucester County.
1320 Moncton - Richibucto : divisions de recensement 06 Albert County, 07 Westmorland County et 08 Kent County.
1330 Saint John - St. Stephen : divisions de recensement 01 Saint John County, 02 Charlotte County et 05 Kings County.

1340 Fredericton - Oromocto : divisions de recensement 03 Sunbury County, 04 Queens County et 10 York County.

1350 Edmundston - Woodstock : divisions de recensement 11 Carleton County, 12 Victoria County et 13 Madawaska County.

Québec

2410 Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine : divisions de recensement 01 Les Îles-de-la-Madeleine, 02 Le Rocher-Percé, 03 La Côte-de-Gaspé, 04 La Haute-Gaspésie, 05 Bonaventure et 06 Avignon.

2415 Bas-Saint-Laurent : divisions de recensement 07 La Matapédia, 08 Matane, 09 La Mitis, 10 Rimouski-Neigette, 11 Les Basques, 12 Rivière-du-Loup, 13 Témiscouata et 14 Kamouraska.

2420 Capitale-Nationale : divisions de recensement 15 Charlevoix-Est, 16 Charlevoix, 20 L'Île-d'Orléans, 21 La Côte-de-Beaupré, 22 La Jacques-Cartier, 23 Communauté-Urbaine-de-Québec et 34 Portneuf.

2425 Chaudière - Appalaches : divisions de recensement 17 L'Islet, 18 Montmagny, 19 Bellechasse, 24 Desjardins, 25 Les Chutes-de-la-Chaudière, 26 La Nouvelle-Beauce, 27 Robert-Cliche, 28 Les Etchemins, 29 Beauce-Sartigan, 31 L'Amiante et 33 Lotbinière.

2430 Estrie : divisions de recensement 30 Le Granit, 40 Asbestos, 41 Le Haut-Saint-François, 42 Le Val-Saint-François, 43 La Région-Sherbrookoise, 44 Coaticook et 45 Memphrémagog.

2433 Centre-du-Québec : divisions de recensement 32 l'Érable, 38 Bécancour, 39 Arthabaska, 49 Drummond et 50 Nicolet-Yamaska.

2435 Montérégie : divisions de recensement 46 Brome-Missisquoi, 47 La Haute-Yamaska, 48 Acton, 53 Le Bas-Richelieu, 54 Les Maskoutains, 55 Rouville, 56 Le Haut-Richelieu, 57 La Vallée-du-Richelieu, 58 Champlain, 59 Lajemmerais, 67 Roussillon, 68 Les Jardins-de-Napierville, 69 Le Haut-Saint-Laurent, 70 Beauharnois-Salaberry et 71 Vaudreuil-Soulanges.

2440 Montréal : division de recensement 66 Communauté-Urbaine-de-Montréal.

2445 Laval : division de recensement 65 Laval.

2450 Lanaudière : divisions de recensement 52 D'Autray, 60 L'Assomption, 61 Joliette, 62 Matawinie, 63 Montcalm et 64 Les Moulins.

2455 Laurentides : divisions de recensement 72 Deux-Montagnes, 73 Thérèse-De Blainville, 74 Mirabel, 75 La Rivière-du-Nord, 76 Argenteuil, 77 Les Pays-d'en-Haut, 78 Les Laurentides et 79 Antoine-Labelle.

2460 Outaouais : divisions de recensement 80 Papineau, 81 Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais, 82 Les Collines-de-l'Outaouais, 83 La Vallée-de-la-Gatineau et 84 Pontiac.

2465 Abitibi - Témiscamingue : divisions de recensement 85 Témiscamingue, 86 Rouyn-Noranda, 87 Abitibi-Ouest, 88 Abitibi et 89 Vallée-de-l'Or.

2470 Mauricie : divisions de recensement 35 Mékinac, 36 Le Centre-de-la-Mauricie, 37 Francheville, 51 Maskinongé et 90 Le Haut-Saint-Maurice.

2475 Saguenay - Lac-Saint-Jean : divisions de recensement 91 Le Domaine-du-Roy, 92 Maria-Chapdelaine, 93 Lac-Saint-Jean-Est et 94 Le Fjord-du-Saguenay.

2480 Côte-Nord : divisions de recensement 95 La Haute-Côte-Nord, 96 Manicouagan, 97 Sept-Rivières - Caniapiscau et 98 Minganie - Basse-Côte-Nord.

2490 Nord-du-Québec : division de recensement 99 Nord-du-Québec.

Ontario

3510 Ottawa : divisions de recensement 01 Stormont, Dundas and Glengarry United Counties, 02 Prescott and Russell United Counties, 06 Ottawa Division, 07 Leeds and Grenville United Counties et 09 Lanark County.

3515 Kingston - Pembroke : divisions de recensement 10 Frontenac County, 11 Lennox and Addington County, 12 Hastings County, 13 Prince Edward Division et 47 Renfrew County.

3520 Muskoka - Kawarthas : divisions de recensement 14 Northumberland County, 15 Peterborough County, 16 Kawartha Lakes Division, 44 Muskoka District Municipality et 46 Haliburton County.

3530 Toronto : divisions de recensement 18 Durham Regional Municipality, 19 York Regional Municipality, 20 Toronto Division, 21 Peel Regional Municipality et 24 Halton Regional Municipality (exclue la ville de Burlington).

3540 Kitchener - Waterloo - Barrie : divisions de recensement 22 Dufferin County, 23 Wellington County, 30 Waterloo Regional Municipality et 43 Simcoe County.

3550 Hamilton - Niagara Peninsula : divisions de recensement 24 Halton Regional Municipality (seulement la ville de Burlington), 25 Hamilton Division, 26 Niagara Regional Municipality, 28 Haldimand-Norfolk Regional Municipality et 29 Brant County.

3560 London : divisions de recensement 32 Oxford County, 34 Elgin County et 39 Middlesex County.

3570 Windsor - Sarnia : divisions de recensement 36 Chatham-Kent Division, 37 Essex County et 38 Lambton County.

3580 Stratford - Bruce Peninsula : divisions de recensement 31 Perth County, 40 Huron County, 41 Bruce County et 42 Grey County.

3590 Nord-est : divisions de recensement 48 Nipissing District, 49 Parry Sound District, 51 Manitoulin District, 52 Sudbury District, 53 Greater Sudbury/Grand Sudbury Division, 54 Timiskaming District, 56 Cochrane District et 57 Algoma District.

3595 Nord-ouest : divisions de recensement 58 Thunder Bay District, 59 Rainy River District et 60 Kenora District.

Manitoba

4610 Sud-est : divisions de recensement 01, 02 et 12.

4620 Centre-sud : divisions de recensement 03 et 04.

4630 Sud-ouest : divisions de recensement 05, 06, 07 et 15.

4640 Centre-nord : divisions de recensement 08, 09 et 10.

4650 Winnipeg : division de recensement 11.

4660 Interlake : divisions de recensement 13, 14 et 18.

4670 Parklands : divisions de recensement 16, 17 et 20.

4680 Nord : divisions de recensement 19, 21, 22 et 23.

Saskatchewan

4710 Regina - Moose Mountain : divisions de recensement 01, 02 et 06.

4720 Swift Current - Moose Jaw : divisions de recensement 03, 04, 07 et 08.

4730 Saskatoon - Biggar : divisions de recensement 11, 12 et 13.

4740 Yorkton - Melville : divisions de recensement 05, 09 et 10.

4750 Prince Albert : divisions de recensement 14, 15, 16 et 17.

4760 Nord : division de recensement 18.

Alberta

4810 Lethbridge - Medicine Hat : divisions de recensement 01, 02 et 03.

4820 Camrose - Drumheller : divisions de recensement 04, 05, 07 et 10.

4830 Calgary : division de recensement 06.

4840 Banff - Jasper - Rocky Mountain House : divisions de recensement 09, 14 et 15.

4850 Red Deer : division de recensement 08.

4860 Edmonton : division de recensement 11.

4870 Athabasca - Grande Prairie - Peace River : divisions de recensement 13, 17, 18 et 19.
4880 Wood Buffalo - Cold Lake : divisions de recensement 12 et 16.

Colombie-Britannique

5910 Île de Vancouver et la côte : divisions de recensement 17 Capital Regional District, 19 Cowichan Valley Regional District, 21 Nanaimo Regional District, 23 Alberni-Clayoquot Regional District, 25 Comox-Strathcona Regional District, 27 Powell River Regional District, 43 Mount Waddington Regional District et 45 Central Coast Regional District.
5920 Lower Mainland - Sud-ouest : divisions de recensement 09 Fraser-Valley Regional District, 15 Greater Vancouver Regional District, 29 Sunshine Coast Regional District et 31 Squamish-Lillooet Regional District.
5930 Thompson - Okanagan : divisions de recensement 07 Okanagan-Similkameen Regional District, 33 Thompson-Nicola Regional District, 35 Central Okanagan Regional District, 37 North Okanagan Regional District et 39 Columbia-Shuswap Regional District.
5940 Kootenay : divisions de recensement 01 East Kootenay Regional District, 03 Central Kootenay Regional District et 05 Kootenay Boundary Regional District.
5950 Cariboo : divisions de recensement 41 Cariboo Regional District et 53 Fraser-Fort George Regional District.
5960 Côte-Nord : divisions de recensement 47 Skeena-Queen Charlotte Regional District et 49 Kitimat-Stikine Regional District.
5970 Nechako : divisions de recensement 51 Bulkley-Nechako Regional District et 57 Stikine Region.
5980 Nord-est : divisions de recensement 55 Peace River Regional District et 59 Northern Rockies Regional District.

Régions d'assurance-emploi

Conformément à la Loi sur l'assurance-emploi, l'Enquête sur la population active publie des taux de chômage désaisonnalisés pour les régions d'assurance-emploi, sous forme de moyennes mobiles de trois mois. Ces taux sont utilisés pour déterminer l'admissibilité au régime, de même que le niveau et la durée des prestations pour les personnes qui vivent à l'intérieur d'une région d'assurance-emploi donnée. Les limites de ces régions sont déterminées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et sont basées sur la géographie du Recensement de 1996. Pour les cartes des Régions du régime d'assurance-emploi, voir le site web de Ressources humaines et Développement social Canada : *http://www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/ae/regions_economiques/index.shtml*

Terre-Neuve-et-Labrador

01. St-John's; 02. Terre-Neuve-et-Labrador.

Île-du-Prince-Édouard

03. Toute la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nouvelle-Écosse

04. Est de la Nouvelle-Écosse; 05. Ouest de la Nouvelle-Écosse; 06. Halifax.

Nouveau-Brunswick

07. Fredericton - Moncton - Saint John; 08. Madawaska - Charlotte; 09. Restigouche - Albert.

Québec

10. Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine; 11. Québec; 12. Trois-Rivières; 13. Québec Centre-Sud; 14. Sherbrooke; 15. Montérégie; 16. Montréal; 17. Centre du Québec; 18. Nord-Ouest du Québec; 19. Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord; 20. Hull; 21. Chicoutimi-Jonquière.

Ontario

22. Ottawa; 23. Est de l'Ontario; 24. Kingston; 25. Centre de l'Ontario; 26. Oshawa; 27. Toronto; 28. Hamilton; 29. St. Catherines; 30. London; 31. Niagara; 32. Windsor; 33. Kitchener; 34. Huron; 35. South Central Ontario/Centre-Sud de l'Ontario; 36. Sudbury; 37. Thunder Bay; 38. Nord de l'Ontario.

Manitoba

39. Winnipeg; 40. Sud du Manitoba; 41. Nord du Manitoba.

Saskatchewan

42. Regina; 43. Saskatoon; 44. Sud de la Saskatchewan; 45. Nord de la Saskatchewan.

Alberta

46. Calgary; 47. Edmonton; 48. Nord de l'Alberta; 49. Sud de l'Alberta.

Colombie-Britannique

50. Sud intérieur de la Colombie-Britannique; 51. Abbotsford; 52. Vancouver; 53. Victoria; 54. Sud côtier de la Colombie-Britannique; 55. Nord de la Colombie-Britannique.

Territoires

56. Yukon; 57. Territoires du Nord-Ouest; 58. Nunavut.

Appendice B

Questionnaire de l'enquête sur la population active

L'application de l'EPA se compose de plusieurs composantes du questionnaire (contact, ménage, démographique, loyer, information sur la population active, sortie), dont chacune est récapitulée ci-dessous, suivi d'une liste de codes. Chaque composante du questionnaire comprend un certain nombre de blocs de questions. Pour la simplicité, en raison de la complexité de la logique dans l'application, les questions et les cheminements possibles ne sont pas tous présentés. C'est particulièrement le cas dans la Composante Contact où la portée des questions et des cheminements possibles est quelque peu plus compliquée que ce qui est récapitulé ci-dessous.

Les logements sélectionnés sont dans l'enquête pour six mois consécutifs. Une entrevue de naissance correspond à la première entrevue pour un nouveau ménage, et est habituellement effectuée en personne. Quelques entrevues de naissance sont maintenant également effectuées par téléphone à partir des emplacements centralisés de travail ITAO. Les entrevues subséquentes, les mois suivants, sont habituellement effectuées par téléphone.

Composante contact

Les informations suivantes sont recueillies au commencement de chaque tentative de contact.

II_R01A — Bonjour, je travaille à Statistique Canada. Mon nom est …
Si c'est une entrevue en personne, passez à IC_R01
Si c'est une entrevue de naissance par téléphone, passez à AR_Q01
Si c'est une entrevue subséquente par téléphone, passez à SR_Q01

SR_Q01 — Puis-je parler à …?
Si « répondant nous parle », passez à IC_R01
Si « répondant est disponible », passez à II_R01B
Si « répondant n'est pas disponible » ou « n'est plus un membre du ménage », passez à AR_Q01
Si « Numéro inexact », passez TC_Q01

II_R01B — Bonjour, je travaille à Statistique Canada. Mon nom est …
Passez à IC_R01

TC_Q01 — J'aimerais m'assurer que j'ai composé le bon numéro. S'agit-il du [numéro de téléphone]?
Si oui, passez à AR_Q01
Si non, remerciez la personne et terminez l'appel

AR_Q01 — Puis-je parler à un adulte, membre du ménage?
Si « adulte nous parle » et c'est une entrevue de naissance ITAO, passez à TFCC_Q01
Si « adulte nous parle » et ce n'est pas une entrevue de naissance ITAO, passez à IC_R01
Si « adulte est disponible », passez à II_R01C
Si « adulte n'est pas disponible » et c'est une entrevue de naissance, passez à ARA_Q01
Si « adulte n'est pas disponible » et c'est une entrevue subséquente et SR_Q01= « répondant n'est pas disponible », passez à SRA_Q01
Si « répondant n'est pas disponible » et c'est une entrevue subséquente et SR_Q01= « n'est plus un membre du ménage » ou « Numéro inexact », passez à ARA_Q01

II_R01C — Bonjour, je travaille à Statistique Canada. Mon nom est …
Si c'est une entrevue de naissance ITAO, passez à TFCC_Q01

*Si ce n'est **pas** une entrevue de naissance ITAO, passez à IC_R01*

SRA_Q01 — J'aimerais parler à … . À quel moment serait-[il/elle] disponible?
Si « répondant est disponible », prenez un rendez-vous, remerciez la personne et terminez l'appel
Si « répondant n'est pas disponible », passez à ARA_Q01

ARA_Q01 — À quel moment un adulte, membre du ménage serait-il disponible?
Si « adulte est disponible », prenez un rendez-vous, remerciez la personne et terminez l'appel
Si « adulte n'est pas disponible », remerciez la personne et terminez l'appelle

TFCC_Q01 — Pour m'assurer que j'ai joint le bon ménage, je dois confirmer votre adresse. Est-ce [adresse postale]?
Si oui, passez à IC_R01
Si non, passez à TFCC_Q02

TFCC_Q02 — J'aimerais m'assurer que j'ai composé le bon numéro. S'agit-il du [numéro de téléphone]?
Remerciez la personne et terminez l'appel

IC_R01
Je vous appelle au sujet de l'Enquête sur la population active.

LP_Q01 — Préférez-vous être interviewé(e) en français ou en anglais?
Si c'est une entrevue ITAO, passez à MON_R01
*Si ce n'est **pas** une entrevue ITAO, passez à la composante Ménage*

MON_R01
Mon surveillant pourrait écouter durant cet appel pour assurer un contrôle de qualité.

Composante ménage et démographique

Bloc ménage

LA_N01
Si c'est une entrevue de naissance ITAO, passez à MA_Q01
Si c'est une entrevue subséquente en personne, passez à CMA_Q01
Si c'est une entrevue subséquente par téléphone, passez à SD_Q01
Confirmez l'adresse de listage.
Passez à MA_Q01

SD_Q01 — J'aimerais confirmer votre adresse. Demeurez-vous toujours au [adresse postale]?
Si oui et l'adresse de listage est la même que l'adresse postale, passez à CHM_Q01
Si oui et l'adresse de listage est différente que l'adresse postale, passez à CMA_Q01
Si non, passez à SD_Q02
Si « répondant n'a jamais habité à cette adresse », passez à SD_Q05

SD_Q02 — Est-ce que les autres personnes qui vivaient avec vous demeurent toujours à cette adresse?
Si oui, passez à SD_Q03
Si non, remerciez la personne et terminez l'appel

SD_Q03 — Pouvez-vous m'indiquer le numéro de téléphone actuel à cette adresse?
Si oui, passez à SD_Q04
Si non, remerciez la personne et terminez l'appel

SD_Q04 — Quel est ce numéro de téléphone, avec l'indicatif régional?
Remerciez la personne et terminez l'appel

SD_Q05 — J'aimerais m'assurer que j'ai composé le bon numéro. S'agit-il du [numéro de téléphone]?

Remerciez la personne et terminez l'appel

CHM_Q01 — Est-ce que c'est aussi votre adresse postale?
Si oui, passez à TN_Q01
Si non, passez à MA_Q01

CMA_Q01 — J'aimerais confirmer votre adresse postale. Est-ce [adresse postale]?
Si oui, passez à TN_Q01
Si non, passez à MA_Q01

MA_Q01 — Quelle est votre adresse postale exacte?
Si c'est une entrevue de naissance en personne, passez à DW_N02
Si c'est une entrevue de naissance par téléphone, passez à DW_Q01
Si c'est une entrevue subséquente, passez à TN_Q01

DW_Q01 — Dans quel type de logement demeurez-vous? Est-ce un(e) :
Lisez les catégories au répondant.
Passez à TN_Q01

DW_N02
Choisissez le type de logement.

TN_Q01 — Ce logement appartient-il à un membre de ce ménage?

RS_R01
Les questions suivantes permettent de recueillir d'importants renseignements de base sur les membres de votre ménage.
Si c'est une entrevue de naissance, passez à USU_Q01
Si c'est une entrevue subséquente, passez à PV2_Q01

USU_Q01 — Veuillez nommer toutes les personnes qui demeurent habituellement ici.
Commencez par les adultes qui ont des responsabilités au niveau des soins ou du support familial.

RS_Q02 — Y a-t-il des personnes qui demeurent ici temporairement?
Si oui, passez à TEM_Q01
Si non, passez à RS_Q04

TEM_Q01 — Quels sont les noms de toutes les personnes qui demeurent ici temporairement?
Ajouter une personne seulement si elle n'a pas d'autre résidence habituelle ailleurs.

RS_Q04 — Y a-t-il d'autres personnes qui demeurent ici habituellement mais qui sont présentement absentes parce qu'elles sont aux études, à l'hôpital, ou ailleurs?
Si oui, passez à OTH1_Q01
Si non, passez à Démographiques d'individus

OTH1_Q01 — Quels sont les noms des autres personnes qui vivent ou demeurent ici?
Ajouter une personne seulement si elle n'a pas d'autre résidence habituelle ailleurs.
Passez à Démographiques d'individus

PV2_Q01 — Est-ce que les personnes suivantes vivent ou demeurent toujours dans ce logement?
Si oui, passez à RS_Q05
Si non, passez à RES_Q02

PV2_Q01_RES_Q02 — Est ce que … n'est plus un membre du ménage ou est-[il/elle] décédé(e)?

RS_Q05 — Est-ce que d'autres personnes vivent ou habitent ici en ce moment?
Si oui, passez à OTH2_Q01
Si non, passez à Démographiques d'individus

OTH2_Q01 — Quels sont les noms des autres personnes qui vivent ou demeurent ici?
Ajouter une personne seulement si elle n'a pas d'autre résidence habituelle ailleurs.

Bloc démographique

Les informations démographiques suivantes sont recueillies pour chaque membre du ménage.

ANC_Q01 — Quelle est la date de naissance de ...?

ANC_Q02 — Donc l'âge de âge de … au [date de la dernière journée de la semaine de référence] était de [âge calculé] ans. Est-ce exact?
Si oui, passez à SEX_Q01
Si non, passez à ANC_Q03

ANC_Q03 — Quel est l'âge de ...? âge de ...?

SEX_Q01
Inscrivez le sexe de ....

MSNC_Q01
Si âge <16, passez à FI_N01
Quel est l'état matrimonial de ...? Est-[il/elle] : état matrimonial de ...?
Lisez les catégories au répondant.

FI_N01
Inscrivez l'unité familiale de … : A à Z.
Assignez la même lettre à toutes les personnes liées par le sang, le mariage ou l'adoption.

RR_N01
Déterminez une personne de référence pour la famille et sélectionnez le lien unissant ... à cette personne. La personne de référence devrait être un adulte ayant la charge de la famille ou la responsabilité des soins de la famille.

IMM_Q01 — Dans quel pays … est-il/elle né(e)?
Précisez le pays de naissance selon les frontières actuelles.
Si 01-Canada, passez à ABO_Q01

IMM_Q02 —… est-il/elle, ou a-t-il/elle déjà été, un(e) immigrant(e) reçu(e) au Canada?
Un immigrant reçu (résident permanent) est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.
Si oui, passez à IMM_Q03
Si non, passez à ABO_Q01

IMM_Q03 — En quelle année … est-il/elle devenu(e) un(e) immigrant(e) reçu(e) pour la première fois?
Année :

IMM_Q04
Si IMM_Q03 est depuis plus de 5 ans, passez à ABO_Q01
Quel mois?
Mois :

ABO_Q01
*Si Pays de naissance n'est **pas** le Canada, les États-Unis ou le Groenland passez à ED_Q01*
… est-il/elle un(e) Autochtone, c'est-à-dire un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit?
Si oui, passez à ABO_Q02
Si non, passez à ED_Q01

ABO_Q02

Si le répondant a déjà spécifié le(s) groupe(s) autochtone(s), choisissez le(s) groupe(s) dans la liste ci-dessous; sinon, demandez : **… est-il/elle un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit?** Choisissez toutes les réponses appropriées.

ED_Q01
Si âge <14, passez à CAF_Q01
Quel est le plus haut niveau d'études primaires ou secondaires que ... a achevé?
Si « 8ième année ou moins » ou « 9ième - 10ième année », passez à ED_Q03
Si « 11ième - 13ième année », passez à ED_Q02

ED_Q02 — ... a-t-[il/elle] obtenu un diplôme d'études secondaires?

ED_Q03 — ... a-t-[il/elle] suivi tout autre cours pouvant mener à l'obtention d'une attestation, d'un certificat ou d'un diplôme décerné par un établissement d'enseignement?
Si oui, passez à ED_Q04
Si non, passez à CAF_Q01

ED_Q04 — Quel est le plus haut certificat ou diplôme que ... a obtenu?

CHE_Q01
Si (Pays de naissance est le Canada) ou (IMM_Q02 est non) ou (répondant n'a pas obtenu un diplôme ou certificat d'études post-secondaires) passez à CAF_Q01
Dans quel pays … a-t-il/elle obtenu son certificat ou diplôme le plus élevé?
Précisez le pays d'éducation le plus élevé selon les frontières actuelles.

CAF_Q01
Si âge <16 ou âge >65, passez à ANC_Q01 pour le prochain membre du ménage
Est-ce que ... est un membre à temps plein des forces armées canadiennes régulières?

Passez à la composante sur l'information sur la population active pour chaque personne agée de 15 ans et plus n'étant pas membre à temps plein des forces armées régulières.

Composante loyer

La composante Loyer sera générée seulement si la réponse à la question TN_Q01 (« Ce logement appartient-il à un membre de ce ménage? ») qui se trouve dans la composante Ménage est « Non », et province/territoire n'est ***pas*** Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest ou Nunavut.

RRF_R01

Les questions suivantes sont au sujet de votre loyer. L'information recueillie est utilisée pour calculer la portion du loyer dans l'indice des prix à la consommation.

RM_Q01
S'il existe de l'information du mois précédent sur le loyer, passez à RM_Q04
*Si le type de logement n'est **pas** « Immeuble d'appartements de moins de 5 étages » et n'est **pas** « Immeuble d'appartements de 5 étages ou plus », passez à RM_Q02*
À quel étage habitez-vous?

RM_Q02 — À votre connaissance, il y a combien d'années que cet immeuble a été construit?

RM_Q03 — Combien de chambres à coucher y a-t-il dans ce logement?

RM_Q04 — Ce mois-ci, votre loyer est-il subventionné par le gouvernement, un employeur, ou un parent?
Si oui, passez à RM_Q04A
Si non, passez à RM_Q05

RM_Q04A — Comment est-ce que votre loyer est subventionné?

RM_Q05 — Ce mois-ci, votre loyer est-il versé pour des pièces servant à la fois de domicile et de local d'affaires?
Si oui, passez à RM_Q05A
Si non, passez à RM_Q06

RM_Q05A — Est-ce que le fait qu'il y ait un local d'affaires affecte le montant de loyer payé?

RM_Q06 — Quel est le loyer mensuel total de ce logement?
Si 0$, passez à RM_Q07
Si >0$, passez à RM_Q08

RM_Q07 — Quelle est la raison pour laquelle le loyer est 0$?
Si RM_Q04=oui, passez à la fin de la composante Loyer

RM_Q08
*S'il n'existe **pas** d'information du mois précédent sur le loyer, passez à RM_Q09B*
S'il y a eu un changement complet des membres du ménage, passez à RM_Q09B
Si RM_Q04 = oui, passez à RM_Q09B
Y a-t-il eu des variations quant au montant de loyer payé depuis le mois dernier?
Si oui, passez à RM_Q08A
Si non, passez à RM_Q09B

RM_Q08A — Quelle est la raison pour le changement au montant de loyer depuis le mois dernier?
Choisissez toutes les réponses appropriées.

RM_Q09B
*Si le type de logement n'est **pas** « Immeuble d'appartements de moins de 5 étages » et n'est **pas** « Immeuble d'appartements de 5 étages ou plus », passez à RM_Q14*
S'il existe de l'information du mois précédent sur le loyer et qu'il n'y a **pas** eu de changement complet des membres du ménage, passez à RM_Q09S
Ce loyer mensuel comprend-il le stationnement?
Si oui, passez à RM_Q10
Si non, passez à RM_Q14

RM_Q09S — Depuis le mois dernier, aurait-il eu des changements aux espaces de stationnement?
Si oui, passez à RM_Q10
Si non, passez à RM_Q14

RM_Q10 — Quel genre de stationnement est compris dans le loyer mensuel?
Choisissez toutes les réponses appropriées.

RM_Q11
Si « Garage fermé ou stationnement intérieur » n'est pas choisi dans RM_Q10, passez à RM_Q12
Combien de places de garage fermé ou de stationnement intérieur sont comprises dans le loyer?

RM_Q12
Si « Stationnement extérieur avec prise de courant » n'est pas choisi dans RM_Q10, passez à RM_Q13
Combien de places de stationnement extérieur avec prise de courant sont comprises dans le loyer?

RM_Q13
Si « Stationnement extérieur sans prise de courant » n'est pas choisi dans RM_Q10, passez à RM_Q14
Combien de places de stationnement extérieur sans prise de courant sont comprises dans le loyer?

RM_Q14
*S'il n'existe **pas** d'information du mois précédent sur le loyer, passez à RM_Q15*
S'il y a eu un changement complet des membres du ménage, passez à RM_Q15

Si « Changement dans les services publics, autres services, appareils, ou ameublements » est choisi dans RM_Q08A, passez à RM_Q15
Depuis le mois dernier, aurait-il eu des changements dans les services publics, autres services, appareils, ou ameublements compris dans le loyer?
Si oui, passez à RM_Q15
Si non, passez à la fin de la composante Loyer

RM_Q15 — Lesquels des services publics, autres services, appareils, ou ameublements suivants sont compris dans le loyer mensuel?
Lisez la liste au répondant. Choisissez toutes les réponses appropriées.

Composante - Information sur la population active

Dans la composante suivante, une voie est assignée selon les réponses données. Cette voie est utilisée pour diriger le flux de la composante. Pour les voies 1, 2, 6, et 7, la voie détermine le statut de la population active, mais pour les voies 3, 4 et 5, autres conditions (par exemple, disponibilité au travail) doivent être utilisées pour faire la distinction entre ceux qui sont en chômage et ceux qui sont inactifs.

VOIES

1	Occupé(e), au travail
2	Absent(e) du travail
3	Mise à pied temporaire
4	À la recherche d'emploi
5	Emploi devant commencer à une date future
6	Inactif(ve), capable de travailler
7	Inactif(ve), incapacité permanente

Bloc lien au travail

LFI_Q100 —La majorité des questions suivantes ont trait aux activités de ... la semaine dernière, c'est-à-dire la semaine du dimanche [date de la première journée de la semaine de référence] à samedi dernier [date de la dernière journée de la semaine de référence].
La semaine dernière, ... a-t-[il/elle] travaillé à un emploi ou à une entreprise?
(peu importe le nombre d'heures)
Si oui, alors VOIE = 1 et passez à 102
Si non, passez à 101
« Incapacité permanente », alors VOIE = 7 et passez à 104

LFI_Q101— La semaine dernière,... avait-[il/elle] un emploi ou une entreprise dont [il/elle] s'est absenté(e)?
Si non, passez à 104

LFI_Q102 —Avait-[il/elle] plus d'un emploi ou plus d'une entreprise la semaine dernière?
Si non, passez à 110

LFI_Q103— Était-ce dû à un changement d'employeur?
Passez à 110

Bloc lien à l'emploi précédent

LFI_Q104—… a-t-[il/elle] déjà travaillé à un emploi ou à une entreprise?
Si non, passez à 170

LFI_Q105 —Quand a-t-[il/elle] travaillé la dernière fois?
Si interview subséquente et pas de changement à 105 et VOIE du mois précédent = 3, passez à 131
Sinon, si interview subséquente et pas de changement à 105 et VOIE du mois précédent = 4 à 7, passez à 170
*Sinon, si **pas** durant la dernière année, passez à 170*
Sinon, si VOIE = 7, passez à 131
*Sinon, si VOIE n'est **pas** 7, passez à 110*

Bloc description de l'emploi

LFI_Q110 —*Si 103 = oui,***Je vais maintenant vous poser quelques questions sur le nouvel emploi ou la nouvelle entreprise de .... était-[il/elle] employé(e) ou travaillait-[il/elle] à son compte?**
*Si 103 = non,***Je vais maintenant vous poser quelques questions sur le nouvel emploi ou la nouvelle entreprise de ... où ... travaille habituellement le plus grand nombre d'heures. Était-[il/elle] employé(e) ou travaillait-[il/elle] à son compte?**
*Autrement,***Était-[il/elle] employé(e) ou travaillait-[il/elle] à son compte?**
*Si **pas** « À son compte », passez à 114*

LFI_Q111 —Avait-[il/elle] une entreprise constituée en société?

LFI_Q112— Avait-[il/elle] des employés?

LFI_Q113— Quel était le nom de l'entreprise?
Passez à 115

LFI_Q114 — Pour qui … travaillait-[il/elle]?
(nom de l'entreprise, du département gouvernemental ou de l'agence, ou de la personne)

LFI_Q115 — De quel genre d'entreprise, d'industrie ou de service s'agissait-il?
(par exemple, fabrication de boîtes de carton, réparation des routes, vente de souliers, enseignant au secondaire, ferme laitière, gouvernement municipal)

LFI_Q116 — Quel genre de travail … faisait-[il/elle]?
(par exemple, gardiennage dans sa propre maison, travailleur en usine, technicien forestier)

LFI_Q117 — Quelles étaient ses activités ou fonctions les plus importantes de ...?
(par exemple, s'occuper d'enfants, opérateur de machine à pression, examinateur de forêts)

LFI_Q118 — Quand a-t-[il/elle] commencé à travailler pour / à [nom de l'employeur/nom de l'entreprise]?

Bloc absence – cessation

LFI_Q130
Si VOIE = 1, passez à 150
Si 101 = non, passez à 131
Quelle est la raison principale pour laquelle ... s'est absenté(e) du travail la semaine dernière?
Si « Mise à pied temporaire due à la conjoncture économique », passez à 134
Si « Mise à pied saisonnière », passez à 136
Si « Travail occasionnel, manque de travail », passez à 137
Autrement VOIE = 2 et passez à 150

LFI_Q131— Quelle est la raison principale pour laquelle … a cessé de travailler à [cet emploi/cette entreprise]?
*Si **pas** « Perdu son emploi, mis(e) à pied ou l'emploi a pris fin », passez à 137*

LFI_Q132— Pourriez-vous préciser la raison principale pour laquelle ... a perdu son emploi?
Si VOIE = 7, passez à 137

Sinon, si « Conjoncture économique », passez à 133
Autrement passez à 137

LFI_Q133 —… prévoit-[il/elle] retourner à cet emploi?
Si non ou « Incertain », passez à 137

LFI_Q134 —Son employeur lui a-t-il donné une date de retour au travail?
Si oui, passez à 136

LFI_Q135 —… a-t-[il/elle] des raisons de croire qu'[il/elle] sera rappelé(e) au travail d'ici 6 mois?

LFI_Q136 —La semaine dernière, depuis combien de semaines … était-[il/elle] mis(e) à pied?
Si 130 = « Mise à pied saisonnière », passez à 137
Sinon, si 134 = non et 135 = non, passez à 137
Sinon, si mise à pied plus de 52 semaines, passez à 137
Autrement VOIE = 3 et passez à 137

LFI_Q137 —… travaillait-[il/elle] *habituellement* plus, ou moins de 30 heures par semaine?
Si VOIE = 3, passez à 190
Autrement passez à 170

Bloc heures de travail (emploi principal)

LFI_Q150
Les questions suivantes portent sur les heures de travail de ... à son [nouvel/nouvelle] [emploi/entreprise] [à nom de l'employeur].
*Si 110 = « Employé(e) »,***En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, le nombre d'heures de travail *payées* de ... varie-t-il d'une semaine à l'autre?**
*Autrement***Le nombre d'heures de travail de ... varie-t-il d'une semaine à l'autre?**
Si oui, passez à 152

LFI_Q151
*Si 110 = « Employé(e) »,***En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, combien d'heures *payées* ... travaille-t-[il/elle] par semaine?**
*Autrement***Combien d'heures... travaille-t-[il/elle] par semaine?**
Si VOIE = 2, passez à 158
Si 110 = « Employé(e) », passez à 153
Autrement passez à 157

LFI_Q152
*Si 110 = « Employé(e) »,***En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, combien d'heures *payées* en moyenne ... travaille-t-[il/elle] *habituellement* par semaine?**
*Autrement***Combien d'heures en moyenne ... travaille-t-[il/elle] *habituellement* par semaine?**
Si VOIE = 2, passez à 158
Si 110 = « Employé(e) », passez à 153
Autrement passez à 157

LFI_Q153— La semaine dernière, combien d'heures était-[il/elle] absent(e) de son travail en raison de vacances, de maladie ou de toute autre raison?
Si 0 heure, passez à 155

LFI_Q154— Quelle est la raison principale de cette absence?

LFI_Q155— La semaine dernière, combien d'heures supplémentaires payées a-t-[il/elle] travaillé à cet emploi?

LFI_Q156— La semaine dernière, combien d'heures supplémentaires non payées a-t-[il/elle] travaillé à cet emploi?
Si 150 = non, les heures actuelles = 151 - 153 + 155 + 156 et passez à 158

LFI_Q157— Combien d'heures … a-t-[il/elle] *réellement* travaillé la semaine dernière à son [nouvel/nouvelle] [emploi/entreprise] [à nom de l'employeur]?

LFI_Q158
Si 151 >= 29,5 ou 152 >= 29,5, et VOIE = 2, passez à 162
Si 151 >= 29,5 ou 152 >= 29,5 et VOIE = 1, passez à 200
Voudrait-[il/elle] travailler 30 heures ou plus par semaine à un seul emploi?
Si oui, passez à 160

LFI_Q159— Quelle est la raison principale pour laquelle ... ne veut pas travailler 30 heures ou plus par semaine [à un seul emploi]?
Si VOIE = 2, passez à 162
Autrement passez à 200

LFI_Q160— Quelle est la raison principale pour laquelle ... travaille *habituellement* moins de 30 heures par semaine [à son emploi principal]?
Si ni « Conjoncture économique », ni « N'a pu trouver un travail de 30 heures et plus par semaine », et VOIE = 2, passez à 162
Si ni « Conjoncture économique », ni « N'a pu trouver un travail de 30 heures et plus par semaine », et VOIE = 1, passez à 200

LFI_Q161 —Au cours de la période de 4 semaines terminée samedi le [date de la dernière journée de la semaine de référence], … a-t-[il/elle], à un moment donné, cherché du travail à temps plein?
Si VOIE = 2, passez à 162
Autrement passez à 200

Bloc absence

LFI_Q162— La semaine dernière, depuis combien de semaines ... avait-[il/elle] été absent(e) du travail de façon continue?
Si (110 = « Employé(e) »), ou (110 = « À son compte » et 111 est oui), passez à 163
Autrement passez à 200

LFI_Q163— Reçoit-[il/elle] un salaire ou un traitement de son [employeur/entreprise] pour ses absences de la semaine dernière?
Passez à 200

Bloc recherche de travail – emploi devant commencer à une date future

LFI_Q170
Si VOIE = 7, passez à 500
Au cours de la période de 4 semaines terminée le samedi [date de la dernière journée de la semaine de référence], ... a-t-[il/elle] fait quoi que ce soit pour trouver du travail?
Si non et âge >= 65, alors VOIE = 6 et passez à 500
Si non et âge <= 64, passez à 174
Si oui, alors VOIE = 4 et passez à 171

LFI_Q171— Au cours de ces 4 dernières semaines, qu'a-t-[il/elle] fait … pour trouver du travail?A-t-[il/elle] fait autre chose pour trouver du travail?

LFI_Q172 — La semaine dernière, depuis combien de semaines cherchait-[il/elle] du travail?

[depuis la date de la dernière journée de travail]

LFI_Q173— Quelle était l'activité principale de ... avant qu'[il/elle] commence à chercher du travail?
Passez à 177

LFI_Q174— La semaine dernière, ... avait-[il/elle] un emploi devant débuter à une date précise?
Si non, alors VOIE = 6 et passez à 176

LFI_Q175— Va-t-[il/elle] commencer à travailler à cet emploi avant ou après le dimanche [date de la première journée après les 4 semaines de la dernière journée de la semaine de référence]?
Si « Avant cette date », alors VOIE = 5 et passez à 190
Si « À cette date ou après », alors VOIE = 6 et passez à 500

LFI_Q176— ... voulait-[il/elle] un emploi la semaine dernière?
Si non, passez à 500

LFI_Q177— Voulait-[il/elle] un emploi de plus, ou moins de 30 heures par semaine?

LFI_Q178
Si VOIE = 4, passez à 190
Quelle est la raison principale pour laquelle … n'a pas cherché du travail la semaine dernière?
Si « Croyait qu'il n'y avait pas de travail », passez à 190
Autrement passez à 500

Bloc disponibilité

LFI_Q190— Aurait-[il/elle] pu travailler la semaine dernière [s'il/si elle] avait été rappelé(e)/si un emploi convenable lui avait été offert]?
Si oui, passez à 400

LFI_Q191 —Quelle est la raison principale pour laquelle ... n'était pas disponible pour travailler la semaine dernière?
Passez à 400

Bloc gains

LFI_Q200
*Si 110 n'est **pas** « Employé(e) », passez à 300*
Si interview subséquente et pas de changement à 110, 114, 115, 116, 117, 118, passez à 300
Je voudrais maintenant vous posez quelques courtes questions sur les gains de ... à son [nouvel] emploi [à nom de l'employeur].
Est-[il/elle] payé(e) à l'heure?

LFI_Q201— Reçoit-[il/elle] *habituellement* des pourboires ou des commissions?
Si 200 = non, passez à 204

LFI_Q202— [En incluant les pourboires et les commissions], quel est le salaire horaire de ...?
Passez à 220

LFI_Q204— Pour vous, quelle est la manière la plus facile de nous dire son salaire ou son traitement [y compris les pourboires et les commissions], avant impôt et autres déductions?
Sous forme de gains annuels, mensuels, hebdomadaires ou autre?
Si « Annuels », passez à 209
Si « Mensuels », passez à 208
Si « Bimensuels », passez à 207
Si « Aux deux semaines », passez à 206

Si « Hebdomadaire » ou « Autre », passez à 205

LFI_Q205— [En incluant les pourboires et les commissions,] quel est son salaire ou son traitement hebdomadaire avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q206— [En incluant les pourboires et les commissions,] quel est son salaire ou son traitement aux deux semaines avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q207— [En incluant les pourboires et les commissions,] quel est son salaire ou son traitement bimensuel avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q208— [En incluant les pourboires et les commissions,] quel est son salaire ou son traitement mensuel avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q209— [En incluant les pourboires et les commissions,] quel est son salaire ou son traitement annuel avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

Bloc syndicat

LFI_Q220 **—Est-[il/elle] syndiqué(e) à son [nouvel] emploi à [nom de l'employeur]?**
Si oui, passez à 240

LFI_Q221— Est-[il/elle] couvert(e) par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat?

Bloc permanence

LFI_Q240— Le nouvel emploi de ... [à nom de l'employeur] est-il permanent ou est-il d'une manière ou d'une autre non permanent?
(par exemple, emploi saisonnier, temporaire, d'une durée déterminée ou occasionnel)
Si « Permanent », passez à 260

LFI_Q241— De quelle manière l'emploi de ... n'est-il pas permanent?
Passez à 260

Bloc taille de l'établissement

LFI_Q260— Environ combien de personnes sont employées à l'endroit où ... travaille pour [nom de l'employeur]?
Est-ce : [Moins de 20, entre 20 et 99, entre 100 et 500, ou plus de 500]?
Lisez les catégories au répondant.

LFI_Q261— [Nom de l'employeur] a-t-[il/elle] des opérations à plusieurs endroits?
Si non, ou 260 = « Plus de 500 », passez à 300

LFI_Q262— Au total, environ combien de personnes travaillent pour cet employeur à ces différents endroits?
Est-ce : [Moins de 20, entre 20 et 99, entre 100 et 500, ou plus de 500]?
Lisez les catégories au répondant.
Passez à 300

Bloc catégorie de travailleurs – heures à l'autre emploi

LFI_Q300
Si 102 = non, passez à 400
J'ai maintenant quelques questions sur l'[autre/ancien] emploi ou l'[autre/ancienne] entreprise de .... Était-[il/elle] employé(e) ou travaillait-[il-elle] à son compte?
Si pas « À son compte », passez à 320

LFI_Q301— … avait-[il/elle] une entreprise constituée en société?

LFI_Q302— … avait-[il/elle] des employés?

LFI_Q320
Si 300 = « Employé(e) », **En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, combien d'heures *payées* par semaine travaill[e-t-/ ait-] [il/elle] *habituellement* à cette [entreprise/entreprise familiale]?**
Autrement, **Combien d'heures par semaine travail [e-t-/ait-] [il/elle] *habituellement* à cette [entreprise/entreprise familiale]?**
Si VOIE = 2, passez à 400

LFI_Q321— Combien d'heures ... a-t-[il/elle] *réellement* travaillé la semaine dernière à [cet emploi/cette entreprise/cette entreprise familiale]?
Passez à 400

Bloc recherche d'emploi (mise à pied temporaire)

LFI_Q400
*Si VOIE n'est **pas** 3, passez à 500*
Au cours des 4 semaines terminées samedi le [date de la dernière journée de la semaine de référence], ... a-t-[il/elle] cherché un emploi auprès d'un autre employeur?
Passez à 500

Bloc fréquentation scolaire

LFI_Q500
Si âge >= 65, passez à FIN
La semaine dernière, ... fréquentait-[il/elle] une école, un collège, ou une université?
Si non, passez à 520

LFI_Q501— Était-[il/elle] inscrit(e) comme étudiant(e) à temps plein ou à temps partiel?

LFI_Q502— De quel genre d'école sécole s'agit-il?
Passez à 520

Bloc étudiants retournant aux études

LFI_Q520
*Si le mois d'enquête n'est **pas** de mai à août, passez à FIN*
Sinon, si l'âge n'est pas de 15 à 24, passez à FIN
Sinon, si interview subséquente et 520 dans le mois précédent est « non » , passez à FIN
Sinon, si interview subséquente et 520 dans le mois précédent est « oui » , passez à 521
… était-[il/elle] étudiant(e) à temps plein en mars de cette année?
Si non, passez à FIN

LFI_Q521— ... prévoit-[il/elle] étudier à temps plein cet automne?

Composante sortie

Les questions suivantes ont été incluses à la fin de l'entrevue EPA afin de recueillir des renseignements en prévision des interviews subséquentes et pour remercier les répondants de leur participation. Dans bien des cas, ces renseignements seront préenregistrés et n'auront qu'à être confirmés lors des interviews subséquentes.

EI_R01
Si supprimé de l'échantillon par renouvellement (c'est-à-dire, dernière entrevue), passez à TY_R02 échantillon par renouvellement (c'est-à-dire, dernière entrevue), passez à TY_R02
Avant de terminer, j'aimerais vous poser quelques questions supplémentaires.

FC_R01
Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, nous contacterons votre ménage le mois prochain, durant la semaine du*[date de la première journée de la semaine de l'enquête du mois prochain].*
Après ce mois-ci, il reste *[nombre calculé d'interviews restantes]* interview(s) EPA pour ce ménage.

HC_Q01 — Quelle serait la meilleure personne à contacter?

TEL_Q01
Si aucun numéro de téléphone n'existe, passez à TEL_Q02
J'aimerais confirmer votre numéro de téléphone. Est-ce le [numéro de téléphone]?
Si oui, passez à PC_Q01
Si non, passez à TEL_Q02

TEL_Q02 — Quel est votre numéro de téléphone, avec l'indicatif régional?

PC_Q01
Si c'est une entrevue ITAO, passez à PTC_Q01
Pouvons-nous compléter la prochaine interview par téléphone?
Si oui, passez à PTC_Q01
Si non, passez à PV_R01

PV_R01
Dans ce cas, le mois prochain, nous effectuerons une visite en personne durant la semaine du [date de la première journée de la semaine de l'enquête du mois prochain].

PTC_Q01
S'il n'existe ***pas*** *d'information du mois précédent sur le temps préférable pour contacter, passez à PTC_Q02*
Je voudrais confirmer à quel moment vous préférez que nous prenions contact avec vous. Est-ce [*le temps préférable pour contacter*]**?**
Si oui, passez à PTC_N03
Si non, passez à PTC_Q02

PTC_Q02 — À quel moment de la journée préférez-vous que nous prenions contact avec vous? Est-ce le matin, l'après-midi, le soir, ou N'IMPORTE QUELLE HEURE?
Choisissez toutes les réponses appropriées.

PTC_N03
Inscrivez toute autre information sur le temps préférable pour contacter.

LQ_Q01
Si c'est une entrevue ITAO, passez à TY_R01
Si c'est une entrevue subséquente, passez à TY_R01
Si le type de logement n'est ***pas*** *« Maison individuelle » et* ***pas*** *« Maison double » et* ***pas*** *« Maison en rangée » et* ***pas*** *« Duplex », passez à TY_R01*
Est-ce qu'il y a un autre logement dans cet immeuble?

Si oui, passez à LQ_N02
Si non, passez à TY_R01

LQ_N02
N'oubliez pas de vérifier la liste de la grappe et d'y ajouter, au besoin, un ou plusieurs multiples.

TY_R01

Merci pour votre participation à l'Enquête sur la population active.
Passez à FIN

TY_R02

Merci pour votre participation à l'Enquête sur la population active. Bien que vous ayez terminé vos six mois au sein de cette enquête, Statistique Canada pourrait communiquer de nouveau avec votre ménage à un moment ultérieur dans le cadre d'une autre enquête.

Liste de codes

Codes pour Composante contact

SR_Q01

1	Oui, le répondant nous parle
2	Oui, le répondant est disponible
3	Non, le répondant n'est pas disponible
4	Non, le répondant n'est plus un membre du ménage
5	Numéro de téléphone inexact

AR_Q01

1	Oui, un adulte membre nous parle
2	Oui, un adulte membre est disponible
3	Non, un adulte membre n'est pas disponible

SRA_Q01 / ARA_Q01

1	Prenez un rendez-vous précis
2	Prenez un rendez-vous incertain
3	Pas disponible

LP_Q01

1	Anglais
2	Français
3	Autre

Codes pour Composante ménage

SD_Q01

1	Oui
2	Non
3	Non, répondant n'a jamais habité à cette adresse

DW_Q01 / DW_N02

1	Maison individuelle
2	Maison double

3 Maison en rangée
4 Duplex
5 Immeuble d'appartements de moins de 5 étages
6 Immeuble d'appartements de 5 étages ou plus
7 Institution
8 Hôtel; maison de chambres/pension; camp
9 Maison mobile
10 Autre – Précisez

PV2_Q01_RES_Q02

1 N'est plus un membre du ménage
2 Décédé(e)

Codes pour Démographiques d'individus

SEX_Q01

1 Masculin
2 Féminin

MSNC_Q01

1 Marié(e)
2 En union libre
3 Veuf(ve)
4 Séparé(e)
5 Divorcé(e)
6 Célibataire, jamais marié(e)

RR_N01

1 Personne de référence
2 Conjoint ou conjointe
3 Fils ou fille (biologique, adopti(f/ve) ou du conjoint/de la conjointe)
4 Petit-fils ou petite-fille
5 Gendre ou bru
6 Enfant en tutelle (moins de 18 ans)
7 Parent
8 Beau-père ou belle-mère
9 Frère ou soeur
10 Autre parent – Précisez

IMM_Q01

Les réponses qui ne correspondent pas à un des douze pays explicitement énumérés sont enregistrées en tant que « Autre – Recherche » et appelle un fichier de recherche des pays contenant une liste de tous les pays courants.

01 Canada
02 États-Unis
03 Royaume-Uni
04 Allemagne
05 Italie
06 Pologne
07 Portugal

08 Chine (République populaire de)
09 Hong Kong
10 Inde
11 Philippines
12 Vietnam
13 Autre – Recherche

IMM_Q02

1 Oui
2 Non

ABO_Q01

1 Oui
2 Non

ABO_Q02

Choisissez toutes les réponses appropriées.

1 Indien(ne) de l'Amérique du Nord
2 Métis(se)
3 Inuit (Esquimau(de))

ED_Q01

1 8ième année ou moins (Québec : Secondaire II ou moins)
2 9ième - 10ième année (Québec : Secondaire III ou IV, Terre-Neuve-et-Labrador : 1ère année du secondaire)
3 11ième - 13ième année (Québec : Secondaire V, Terre-Neuve-et-Labrador : 2ième à 4ième années du secondaire)

ED_Q04

1 Aucun diplôme ou certificat d'études postsecondaires
2 Diplôme ou certificat de métier d'une école de métiers ou à la suite d'une période d'apprentissage
3 Diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, CEGEP, école de sciences infirmières, etc.
4 Certificat universitaire inférieur au baccalauréat
5 Baccalauréat
6 Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat

CHE_Q01

Les réponses qui ne correspondent pas à un des douze pays explicitement énumérés sont enregistrées en tant que « Autre – Recherche » et appelle un fichier de recherche des pays contenant une liste de tous les pays courants.

01 Canada
02 États-Unis
03 Royaume-Uni
04 Allemagne
05 Italie
06 Pologne
07 Portugal
08 Chine (République populaire de)
09 Hong Kong

10	Inde
11	Philippines
12	Vietnam
13	Autre – Recherche

Codes pour Composante loyer

RM_Q02

1	Pas plus de cinq ans
2	Plus de cinq ans, mais pas plus de dix ans
3	Plus de dix ans, mais pas plus de vingt ans
4	Plus de vingt ans, mais pas plus de quarante ans
5	Plus de quarante ans

RM_Q04A

1	Basé sur le revenu/Agences gouvernementales
2	Employeur
3	Appartient à un parent
4	Autre – Précisez

RM_Q08A

1	Changement dans les services publics, autres services, appareils, ou ameublements
2	Changement aux espaces de stationnement
3	Nouveau bail
4	Autre – Précisez

RM_Q10

1	Garage fermé ou stationnement intérieur
2	Stationnement extérieur avec prise de courant
3	Stationnement extérieur sans prise de courant

RM_Q15

1	Chauffage – Électrique
2	Chauffage – Gaz naturel
3	Chauffage – Autre précisez
4	Électricité
5	Câblodistribution
6	Réfrigérateur
7	Cuisinière
8	Machine à laver
9	Sécheuse
10	Autres gros appareils – Précisez
11	Ameublement
12	Aucune des réponses ci-haut mentionnées

Codes pour Information sur la population active

LFI_Q100

1	Oui
2	Non

3 Incapacité permanente

LFI_Q110 / LFI_Q300

1 Employé(e)
2 Travaillait à son compte
3 Travailleur(euse) non rémunéré(e) dans une entreprise familiale

LFI_Q130

01 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
02 Soins à donner à ses enfants
03 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
04 Congé de maternité ou parental
05 Autres obligations personnelles ou familiales
06 Vacances
07 Conflit de travail (grève ou lock-out) (employé(e)s seulement)
08 Mise à pied temporaire due à la conjoncture économique (employé(e)s seulement)
09 Mise à pied saisonnière (employé(e)s seulement)
10 Travail occasionnel, manque de travail (employé(e)s seulement)
11 Horaire de travail (par exemple, travail par quart) (employé(e) seulement)
12 Travaille à son compte, manque de travail (travailleurs(euses) à leur compte seulement)
13 Activité saisonnière (employé(e)s exclu(e)s)
14 Autre – Précisez

LFI_Q131

01 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
02 Soins à donner à ses enfants
03 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
04 Est enceinte (femmes seulement)
05 Autres obligations personnelles ou familiales
06 Va à l'école
07 A perdu son emploi, a été mis(e) à pied, ou l'emploi a pris fin (employé(e)s seulement)
08 A vendu ou fermé l'entreprise (travailleurs(euses) à leur compte seulement) (excluant les employé(e)s)
09 A déménagé
10 N'était pas satisfait(e) de son emploi
11 A pris sa retraite
12 Autre – Précisez

LFI_Q132

1 Fin de l'emploi saisonnier
2 Fin de l'emploi temporaire, de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat (travail non saisonnier)
3 Travail occasionnel
4 Déménagement de l'entreprise
5 Abandon des affaires par l'entreprise
6 Conjoncture économique (par exemple, manque de travail, baisse des commandes ou des ventes)
7 Congédiement par l'employeur
8 Autre – Précisez

LFI_Q133 / LFI_Q521

1 Oui
2 Non

3 Incertain

LFI_Q137 / LFI_Q177

1 30 heures ou plus par semaine
2 Moins de 30 heures par semaine

LFI_Q154

01 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
02 Soins à donner à ses enfants
03 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
04 Congé de maternité ou parental
05 Autres obligations personnelles ou familiales
06 Vacances
07 Conflit de travail (grève ou lock-out)
08 Mise à pied temporaire due à la conjoncture économique
09 Jour férié (civil ou religieux)
10 Mauvais temps
11 L'emploi a débuté ou s'est terminé durant la semaine
12 Travaille à temps réduit (en raison du manque d'équipement, de l'entretien ou de la réparation de l'usine, etc.)
13 Autre – Précisez

LFI_Q159

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Choix personnel
7 Autre – Précisez

LFI_Q160

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Conjoncture économique
7 N'a pas pu trouver un travail de 30 heures par semaine ou plus
8 Autre – Précisez

LFI_Q171

1 Agence de placement publique
2 Agence de placement privée
3 Syndicat
4 Directement aux employeurs
5 Amis ou parents
6 Placement d'une offre d'emploi ou réponse à une offre d'emploi
7 Consultation des offres d'emploi
8 Autre – Précisez

LFI_Q173

1 Travaillait
2 Tenait maison
3 Allait à l'école
4 Autre – Précisez

LFI_Q175

1 Avant cette date
2 À cette date ou après

LFI_Q178

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Attendait d'être rappelé(e) à son ancien emploi
7 Attendait que des employeurs lui répondent
8 Croyait qu'il n'y avait pas de travail (dans la région, ou correspondant à ses compétences)
9 N'a donné aucune raison
10 Autre – Précisez

LFI_Q191

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Vacances
7 Avait déjà un emploi
8 Autre – Précisez

LFI_Q204

1 Annuels
2 Mensuels
3 Bimensuels
4 Aux deux semaines
5 Hebdomadaires
6 Autre – Précisez

LFI_Q241

1 Emploi saisonnier
2 Emploi temporaire, d'une durée déterminée ou à contrat (non saisonnier)
3 Travail occasionnel
5 Autre – Précisez

LFI_Q260 / LFI_Q262

1 Moins de 20
2 Entre 20 et 99
3 Entre 100 et 500
4 Plus de 500

LFI_Q501

1 À temps plein
2 À temps partiel

LFI_Q502

1 École primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent
2 Collège communautaire ou CÉGEP
3 Université
4 Autre – Précisez

Codes pour Composante sortie

PTC_Q02

1 N'IMPORTE QUELLE HEURE
2 Le matin
3 L'après-midi
4 Le soir
5 PAS le matin
6 PAS l'après-midi
7 PAS le soir